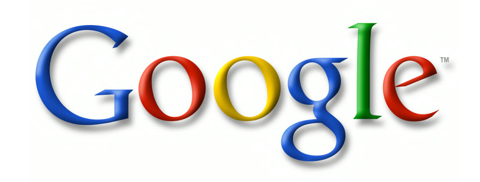
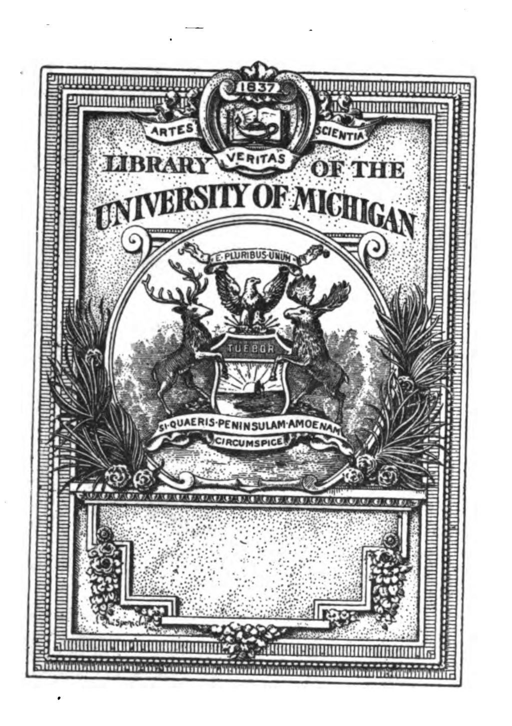


François Villon

François Villon


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E·PLURIBUS·UNUM
TUEBOR
SI·QUAERIS·PENINSULAM·AMOENAM
CIRCUMSPICE



[redacted]

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

FRANÇOIS VILLON

ŒUVRES

ÉDITÉES PAR

UN ANCIEN ARCHIVISTE

AVEC UN INDEX DES NOMS PROPRES



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS (VIᵉ)

1911

INTRODUCTION

I. — Sources de notre connaissance de la vie de Villon et de son milieu.

Durant de longs siècles, on n'a rien su de l'existence de Villon, en dehors du peu que nous apprennent les vers du poète, le poème des *Repues franches* et deux anecdotes, suspectes d'ailleurs, que relate Rabelais (IV, 13 et 67). C'est de nos jours seulement, et à partir de 1873, que d'heureuses recherches poursuivies dans les archives du xve siècle ont projeté une vive lumière sur la personne de Villon et sur le milieu où il vécut. Les documents qui ont contribué à ce résultat appartiennent aux fonds les plus divers [1]. Ce sont notamment : les registres de la chancellerie de France [2], les archives du Parlement [3], celles de

1. Les plus importants de ces documents ont été imprimés par A. Longnon en quelqu'une des publications qu'il a consacrées à Villon. On en trouvera l'indication dans les notes qui suivent.

2. Ils ont fourni les lettres de rémission accordées en 1456 à François des Loges (autrement dit de Villon) et à François de Montcorbier, en 1457 à Regnier, lettres respectivement transcrites dans les registres JJ 183, 187 et 189 des Archives nationales.

3. C'est aux archives du Parlement qu'ont été puisées les pièces d'un procès soutenu par Guillaume de Villon de 1425 à 1429 (Arch. nat., X^{1a} 66 et 4792, X^{2a} 1481) ; — les plaidoiries, en date de juin 1453, qui nous font connaitre les désordres occasionnés en 1451 et 1452 par le déplacement de la pierre du Pet-au-Diable (X^{2a} 25 *et non Y 25*) ; — les plaidoiries relatives à Regnier de Montigny (X^{2a} 25 et 28), à Colin de Cayeux (X^{2a} 28) et à l'abbesse de Port-Royal (X^{1a} 8311) ; — les lettres de rémission accordées en 1463 à Robin d'Ogis pour une affaire en laquelle fut impliqué Villon (X^{2a} 30). — Mentionnons encore le ms. Dupuy 250 de la Bibliothèque nationale qui a révélé à M. Schwob la

l'Université de Paris [1], les archives de la justice municipale de Dijon [2] et, d'une façon générale, les archives d'un grand nombre d'églises parisiennes [3].

II. — Chronologie de la vie et des œuvres de Villon.

1431 (v. st.) = 1er avril 1431 à 19 avril 1432 (n. st.). — Naissance, à Paris, de François de Montcorbier, alias des Loges, plus connu sous le nom de Villon qu'il tenait de son bienfaiteur, maître Guillaume de Villon, chapelain de Saint-Benoît-le-Bétourné.

1449, mars (n. st.). — François de Montcorbier est reçu bachelier à la Faculté des arts de Paris.

1451 au 9 mai 1452. — Il prend sans doute une part active aux désordres qui suivirent le déplacement de la pierre du Pet-

cause de la condamnation à mort de Villon et la date exacte de son bannissement : c'est la copie d'un journal des greffiers de la Tournelle criminelle.

1. Un registre de la Faculté des Arts (registre 1 des archives de l'Université, à la Sorbonne) a fait connaître les dates de réception de François de Montcorbier au baccalauréat, à la licence et à la maîtrise. C'est dans le fonds du collège de Navarre, au carton M 180 des Archives nationales, que sont conservés l'enquête relative au vol commis en 1456 dans cet établissement et l'interrogatoire de Guy Tabarie, l'un des auteurs de ce larcin. Signalons enfin le registre de la Faculté de Théologie, aujourd'hui ms. latin 5494 A de la Bibliothèque nationale, relatant les poursuites exercées en 1462 contre le poète.

2. On y trouve l'information contre les Coquillarts, association de malfaiteurs à laquelle étaient affiliés Regnier de Montigny et Colin de Cayeux. L'existence de ce précieux document a été révélée dès 1842, en un opuscule in-8° de 10 pages, intitulé : *Les compagnons de la Coquille, chronique dijonnaise du XVe siècle*, par Joseph Garnier, archiviste de la ville de Dijon. Cf. l'étude sur *Le Jargon des Coquillars en 1455*, de M. Schwob (*Mémoires de la Soc. de linguistique de Paris*, t. VIII, p. 168-183 et 296-320), et le rapport joint à l'information, rapport publié dans l'édition Longnon, p. LXIII-LXV, d'après la transcription de Schwob.

3. Signalons tout particulièrement le fonds de l'église cathédrale de Paris et celui de l'église collégiale de Saint-Benoît le Bétourné. C'est du premier de ces fonds que proviennent les registres de l'officialité pour les années 1460 à 1463 (actuellement cotés Z10 1 et 2 aux Archives nationales). Au fonds de Saint-Benoît, A. Longnon a emprunté divers extraits d'un ancien inventaire de la communauté, ainsi que le testament d'un neveu de Guillaume de Villon.

au-Diable et qui fournirent le sujet du *Roman du Pet au Diable* (*Test.* 858).

1452, entre le 4 mai et le 26 août. — Il est successivement reçu licencié et maître ès arts.

1455, 5 juin. — Dans une rixe au cloître de Saint-Benoît, il tue un prêtre appelé Philippe Chermoye ou Sermoise. A la suite de ce meurtre, il quitte Paris et c'est vraisemblablement au cours de ce premier exil qu'il vécut grassement, durant toute une semaine et en compagnie de l'abbesse de « Pourras », aux dépens de Perrot Girard, barbier à Bourg-la-Reine (*Test.* 1154-7).

1456 (n. st.), janvier. — Villon obtient doubles lettres de rémission pour le meurtre de Ph. Chermoye, les unes au nom de « Françoys de Moncorbier, maistre es ars », les autres à celui de « maistre François des Loges, autrement dit de Villon ».

1456, vers la Noël. — Villon participe à un vol de 500 écus d'or, perpétré au collège de Navarre. Il compose, en ce même temps, les *Lais* (*Lais* 10), où il annonce son départ pour Angers.

1456-1460. — Parti de Paris dans les derniers jours de décembre 1456, il parcourt une partie de la France. Un moment attaché, en 1457 peut-être, à l'hôtel du duc d'Orléans à Blois (D VII, 34), il eut aussi quelques rapports avec le duc de Bourbon Jean II, passa sans doute par Moulins (*Test.* 101-2 et note), et semble même avoir dirigé ses pas jusqu'à Roussillon, en Dauphiné (*Test.* 2007), que possédait alors la maison de Bourbon. A cette époque paraissent appartenir la *Ballade du concours de Blois* et la *Requête à mons. de Bourbon*.

1460, 17 juillet. — Entrée solennelle, à Orléans, de Marie d'Orléans, fille du duc Charles, alors âgée de 31 mois. Parmi les criminels amnistiés à cette occasion, figurait probablement Villon qui aurait échappé ainsi aux effets d'une sentence de mort prononcée contre lui, par la justice ducale sans doute. Il en témoigna sa reconnaissance dans un petit poème adressé à la princesse (*Épître à Marie d'Orléans*).

1461. — Villon passe tout l'été à Meung-sur-Loire, dans les prisons de l'évêque d'Orléans (*Test.* 13-14), et il y compose l'*Épître à ses amis*, ainsi que le *Débat du cœur et du corps*. Il recouvre la

liberté, vers le 2 octobre, lors du passage de Louis XI à Meung. C'est dans le second semestre de l'année 1461 (v. st.), laquelle prit fin le 17 avril 1462 (n. st.), qu'il faut placer la rédaction du *Testament*.

1462. — Rentré à Paris, Villon était au 3 novembre détenu au Châtelet sous l'inculpation de vol. Il allait cependant être élargi, lorsque la Faculté de théologie, intervenant à propos de l'affaire du collège de Navarre, lui fit signer une promesse de restitution de 120 écus d'or. Il sort enfin de prison le 7 novembre.

1463. — Poursuivi judiciairement en raison d'une rixe qui avait eu lieu, un beau soir d'automne, en la rue de la Parchemirie, devant l' « escriptoire » de François Ferrebourg, Villon est condamné par sentence du Châtelet « à estre pendu et estranglé »[1]. Il compose alors le *Quatrain* et la *Ballade des pendus*. Cependant il interjette appel de la sentence du Châtelet et un arrêt du Parlement, en date du 3 janvier 1464[2] (n. st.) annule le jugement ; mais « eu regard à la mauvaise vie dudit Villon », celui-ci est banni pour dix années de la ville, prévôté et vicomté de Paris. C'est à l'occasion de cette dernière sentence qu'il écrivit la *Requête au Parlement* pour demander un bref délai, et la *Ballade de l'appel*; la pièce intitulée *Problème* ou *Ballade de la Fortune* appartient sans doute au même temps.

On n'a point trouvé de mention authentique de Villon postérieure à janvier 1464 (n. st.); c'est probablement aux années d'exil qu'il conviendrait de rattacher les deux anecdotes incertaines dont Rabelais s'est fait l'écho, anecdotes dont l'une est relative au séjour du poète en Angleterre sous le règne d'Édouard IV, l'autre à sa retraite, « sus ses vieux jours », à Saint-Maixent en Poitou.

III. — Sources du texte de Villon.

Les sources principales du texte de Villon sont au nombre de cinq. Elles remontent toutes au XVe siècle et, à l'exemple de

1. C'est à tort que G. Paris (*François Villon*, p. 68-69) attribue cet arrêt à l'an 1462.
2. Et non en 1463, comme le dit Schwob et, après lui, G. Paris.

l'édition Longnon (1892), nous les désignerons par les sigles *ABCF* et *I*. Les *Lais* sont transcrits en chacune d'elles, mais le *Testament* ne figure point dans *B*.

Il paraît impossible d'établir la filiation de ces sources principales. On ne peut cependant méconnaître d'une part la communauté d'origine de *A B* et *F*, de l'autre la parenté de *C* et *I*.

A (*Arsenal*), ms. 3523 de la bibl. de l'Arsenal, renferme trois écrits de Villon : le *Testament* (p. 647), — la *ballade de Fortune* (p. 719), — les *Lais* (p. 721).

B (*Bibl. nat.*), ms. franç. 1661 de la Bibliothèque nationale, ne donne que les *Lais* (fol. 236).

C (*Coislin*), ms. franç. de la Bibl. nat. 20041, contient les six œuvres suivantes : la *B. des Pendus* (fol. 107 v°), — les *Lais* (fol. 108), — la *B. de l'appel* (fol. 112 v°), — le *Testament* (fol. 113), — l'*Épître* de V. à ses amis (fol. 152), — la *B. de Fortune* (fol. 152 v°).

F (*Fauchet*), ms. franç. 52 de la bibl. royale de Stockholm, présente le texte de trois ballades du *Testament*, transcrites hors de leur place : la *B. des dames de Paris* (fol. 2 v°), — la *B. de la Grosse Margot* (fol. 21 v°), — la *B. des langues envieuses* (fol. 22), puis les onze œuvres suivantes : la *B. des contre-vérités* (fol. 3 v°), — la *B. des proverbes* (fol. 24), — une ballade en jargon (fol. 26 v°), — les *Lais* (fol. 29), — le *Débat du cœur et du corps* (fol. 34), — la *B. des Pendus* (fol. 35), — la *Requête au Parlement* (fol. 35 v°), — la *B. de l'appel* (fol. 36), — le *Testament* (fol. 37), — le *Quatrain* (fol. 62 v°) — la *B. des menus propos* (fol. 70). Une reproduction en fac-similé de ce ms. a été publiée en 1905 par la librairie Champion.

I (*Imprimé*), texte imprimé dès 1489 des œuvres de Villon disposées dans l'ordre suivant : le *Testament*, — la *B. de l'appel*, — le *Quatrain*, — la *B. des pendus*, — le *Débat du cœur et du corps*, — la *Requête au Parlement*, — la *Requête à mons. de Bourbon*, — la *B. des proverbes*, — la *B. des menus propos*, — six ballades en jargon, — les *Lais*.

Deux sources secondaires ont été désignées dans l'édition Longnon par les sigles *J* et *V* :

J (*Jardin de Pl.*), édition du *Jardin de Plaisance*, imprimée vers

1501 par Antoine Vérard. On y trouve une suite de neuf pièces qui, à l'exception de la sixième, sont connues d'ailleurs comme des œuvres de Villon ; ce sont : la *B. de l'appel* (fol. 107 v°), — la *B. des pendus* (fol. 108), — le *Débat*, — la *Requête au Parlement*, — la *B. des proverbes*, — le rondeau *Jenin l'Avenu* (fol. 109), — la *B. des langues envieuses* — la *B. de la Grosse Margot*, — la *B. des menus propos* ; — au fol. 200 v° se trouve encore la *B. contre les ennemis de la France*. Une reproduction en fac-similé du *Jardin de Plaisance* a été donnée en 1910 par la *Société des anciens textes français*.

V (*La Vallière*), ms. des poésies de Charles d'Orléans, ms. franç. 25458 de la Bibl. nat.; il nous a conservé la *B. du concours de Blois* (p. 163) et l'*Épître à Marie d'Orléans* (p. 154), qui, selon M. Bijvanck, y seraient écrites de la main même de Villon, opinion que nous ne saurions partager.

Enfin deux ballades de Villon, la *B. de bon conseil* et la *B. contre les ennemis de la France*, nous ont été transmises par des impressions gothiques que nous signalons aux *Variantes*.

IV. — Bibliographie critique des travaux relatifs a Villon.

Nous indiquons ci-dessous, dans l'ordre de leur publication, avec les principales éditions de Villon, les travaux relatifs à sa vie ou à son œuvre qui sont intéressants aujourd'hui encore par les documents ou éclaircissements qu'ils apportent, et ceux qui, aujourd'hui périmés, ont été en leur temps d'utiles contributions à la connaissance de Villon et de son milieu.

Le grant testament Villon et le petit, son codicille, le jargon et ses balades. Paris, Levet, 1489, petit in-4°.

> Cette édition est la source exclusive des éditions, au nombre d'une vingtaine, qui parurent de 1489 à 1532 ; c'est elle que nous désignons par *I*.

Marot (Clément). *Les Œuvres de Françoys Villon, de Paris*,

reveues et remises en leur entier par Clément Marot. Paris, 1533, petit in-8°.

Première tentative d'une édition critique; réimprimée une douzaine de fois de 1533 à 1542. Elle est précédée d'une épître *aux lecteurs* intéressante pour l'histoire de la critique.

Les œuvres de François Villon. Paris, Coustelier, 1723, in-8°.

P. 1 à 56 : « Lettre à monsieur de *** en lui envoyant cette nouvelle édition des œuvres de François Villon », qui est l'œuvre du P. Du Cerceau, jésuite. — Aux notes de Marot sont jointes des remarques d'Eusèbe de Laurière, le célèbre jurisconsulte. — Cette édition fut réimprimée en 1742 à la Haye, avec des remarques additionnelles de Formey.

PROMPSAULT. *Œuvres de maistre François Villon, corrigées et complétées d'après plusieurs manuscrits qui n'étoient pas connus, précédées d'un mémoire, accompagnées de leçons diverses et de commentaires*. Paris, imp. de Béthune, 1832, in-8°.

Ce volume, qui a fait connaître une partie importante de l'œuvre de Villon restée manuscrite, comporte un supplément, paginé 469 à 479, constitué par *le dit de la naissance Marie de Bourgogne* (*Épître à Marie d'Orléans*).

[LACROIX (Paul).] *Œuvres complètes de François Villon, nouv. éd. revue, corrigée et mise en ordre, avec des notes historiques et littéraires*, par P. L. Jacob, bibliophile. Paris, Jannet, 1854, petit in-8°.

P. XVII-XXVIII : *Vie de François Villon*, par Guillaume Colletet, reproduite aux p. XVII-XXXIV de l'édition de Villon donnée par P. Lacroix, en 1878, à la Librairie des bibliophiles.

NAGEL (S.). *François Villon. Versuch einer kritischen Darstellung seines Lebens, nach seinen Gedichten*. Mulheim an der Ruhr, 1856, broch. in-4°.

Réimprimé à Berlin, 1876, in-8°. — Nagel a, le premier, signalé la présence d'acrostiches dans les poésies de Villon.

CAMPAUX (Antoine). *François Villon. Sa vie et ses œuvres*. Paris, Durand, 1859, in-8°.

Exclusivement composé, ainsi que l'article précédent, à l'aide des œuvres du poète.

[LACROIX (Paul).] *Les deux Testaments de Villon suivis du Banc-*

quet du boys, nouveaux textes publiés par P. L. Jacob, bibliophile. Paris, Académie des bibliophiles, décembre 1866, petit in-8°.

Textes empruntés au ms. 3523 de la bibl. de l'Arsenal (*A*).

JANNET (Pierre). *Œuvres complètes de François Villon, suivies d'un choix des poésies de ses disciples, édition préparée par La Monnoye, mise au jour, avec notes et glossaire.* Paris, E. Picard, 1867, in-8°.

Dans l'édition projetée par lui, La Monnoye avait utilisé le manuscrit Coislin (*C*). Jannet y a inséré un certain nombre de pièces et de huitains empruntés par Prompsault à d'autres manuscrits. Compte rendu par G. Paris, *Revue critique*, 1867, 1er sem., p. 248-51.

LONGNON (Auguste). *François Villon et ses légataires* (*Romania*, t. II, 1873, p. 203-236).

VITU (Auguste). *Notice sur François Villon, d'après des documents nouveaux et inédits, tirés des dépôts publics.* Paris, libr. des bibliophiles, 8 mai 1873, broch. in-8°.

Compte rendu important de cette plaquette et de l'article précédent, par G. Paris, *Revue critique*, 1873, 2e sem., p. 190-99.

LONGNON (Auguste). *Étude biographique sur François Villon, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales.* Paris, 1877, in-8°, avec un plan.

C. r. par G. Paris, *Revue critique*, 1877, 1er sem., p. 319-22.

MOLAND (Louis). *Œuvres complètes de François Villon publiées avec une étude sur Villon, des notes, la liste des personnages historiques et la bibliographie.* Paris, Garnier frères, 1879, in-12°.

BIJVANCK (W. G. C.). *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon. Le Petit Testament.* Leyde, De Breuk et Smits, 1882, in-8°.

Les pages 155 à 205 de ce volume présentent une édition critique du *Petit Testament.*

VITU (Auguste). *Le Jargon du XVe siècle, études philologiques. Onze ballades en jargon, attribuées à François Villon, dont cinq ballades inédites, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque royale de Stockholm, précédées d'un discours préliminaire*

sur l'organisation des gueux et l'origine du jargon, et suivies d'un vocabulaire analytique du jargon. Paris, G. Charpentier et Cie, 1884, in-8°.

C. r. par G. Paris, *Revue critique*, 1884, 2e sem., p. 317-20.

PARIS (Gaston). *Une question biographique sur Villon* (*Romania*, t. XVI, 1887, p. 573-579).

Sur la date de la condamnation et du *Testament* de Villon.

SCHÖNE (Lucien). *Le jargon et le jobelin de François Villon, suivi du jargon au théâtre. Texte, variantes, traduction, notices, notes et glossaires.* Paris, Lemerre, 1888, in-8°.

SCHWOB (Marcel). Communication sur les documents judiciaires relatifs aux compagnons de la Coquille (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1890, p. 121).

BIJVANCK (W. G. C.). *Un poète inconnu de la société de François Villon. « Le grant garde derriere », poème du XVe siècle, suivi d'une « ballade inédite de Villon à sa dame ».* Paris, Champion, 1891, in-8° carré.

L'attribution à Villon de cette ballade n'a pas été suffisamment établie par l'éditeur.

SCHWOB (Marcel). *Le jargon des Coquillars en 1455* (*Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, VII, 1892, p. 168-183 et 296-320.

SCHWOB (Marcel). *François Villon d'après des documents nouveaux* (*Revue des Deux Mondes*, CXII juillet 1892, p. 375-412).

Réimprimé dans *Spicilège*, du même auteur, 1896.

LONGNON (Auguste). *Œuvres complètes de François Villon, publiées d'après les manuscrits et les plus anciennes éditions.* Paris, Lemerre, 1892, in-8°.

Cette édition est la base des éditions ultérieures. G. Paris a indiqué dans ses *Villoniana* des corrections à y apporter.

LONGNON (Auguste). *Nouvelles recherches sur Villon* (*Romania*, t. XXI, 1892, p. 265-270).

Notamment sur la date et le lieu de composition du *Testament*.

PIAGET (Arthur). *Remarques sur Villon à propos de l'édition de M. A. Longnon* (*Romania*, t. XXI, 1892, p. 427-431).

Sur l'attribution à V. de quelques-unes des *Poésies diverses*.

LANGLOIS (Ernest). *Archipiada* (*Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund*, Mâcon, 1896, in-8o, p. 173-179).

Identification avec Alcibiade.

SCHWOB (Marcel). Communications relatives : 1o à deux légataires de Villon, G. Cotin et Th. de Vitry (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1898, p. 721-722) ; — 2o à la condamnation du poète en 1463 (*ibid.*, 1899, p. 125-126) ; — 3o à ses démêlés avec la Faculté de théologie en 1462 (*ibid.*, 1899, p. 581-582).

PARIS (Gaston). *François Villon*. Paris, Hachette, 1901, in-16.

Fait partie de la collection des *Grands écrivains français* ; quelques corrections à ce travail dans l'article suivant.

PARIS (Gaston). *Villoniana* (*Romania*, XXX, 1901, p. 352-392).

Sur la versification, la constitution et l'interprétation du texte de Villon. En post-scriptum, p. 390-393, quelques observations sur le *Testament*, communiquées par M. Schwob.

THÉRY (J.). *Le procès de François Villon*, discours prononcé par M. José Théry, avocat à la Cour d'appel, secrétaire de la Conférence, le 19 novembre 1898. Paris, Alcan-Lévy, 1899, broch. in-8o.

REURE (l'abbé). *Simple conjecture sur les origines paternelles de François Villon*. Paris, Champion, 1902, broch. in-8o.

WURZBACH (Wolfgang von). *Die Werke maistre François Villons, mit Einleitung und Anmerkungen*. Erlangen, Junge, 1903, in-8o.

Combine l'édition Longnon et les *Villoniana* de G. Paris ; avec notes explicatives.

DAVRAY (Henry-D.). *François Villon et sa biographie* (*L'Ermitage*, novembre 1903, p. 189-200).

Quelques renseignements encore inédits touchant les recherches de M. Schwob sur le milieu où vécut Villon.

Le Petit et le Grant Testament de François Villon, les cinq ballades en jargon et des poésies du cercle de Villon, etc.; reproduction fac-similé du manuscrit de Stockholm, avec une introduction de Marcel Schwob. Paris, Champion, 1905, in-4°.

C'est le ms. *F*. Suivant une note de M. Pierre Champion, l'introduction de ce volume « est le développement des leçons des 9 et 16 février 1905, professées à l'École des hautes études sociales, par Marcel Schwob. Les notes prises à ces deux leçons ont été complétées sur ses notes propres et à l'aide des documents qu'il avait rassemblés ».

REY (Auguste). *Un légataire de Villon, Nicolas de Louviers* (*Bulletin de la conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise*, 1904, p. 54-66).

REY (Auguste). *Pierre de Rousseville et la conciergerie de Gouvieux* (*Le Moyen Age*, XIX, 1906, p. 121-133).

THUASNE (Louis). *François Villon et Jean de Meun* (*Revue des bibliothèques*, 1906, p. 93-144 et 204-49).

SCHNEEGANS (F.-Ed.). *Œuvres de maître François Villon*. Strasbourg, Heitz, s. d., in-16. *Bibliotheca romanica*, 35-36.

Combinaison soigneuse de l'éd. Longnon et des *Villoniana* de G. Paris.

GUÉRINOT (A.). *Note sur une interprétation erronée du Grand Testament de Villon, st. 6* (*Revue de philologie française*, XXII, 1908, p. 220-24).

M. Pierre Champion annonce comme devant paraître en 1911, en un volume de la *Bibliothèque du XVe siècle*, les notes et documents réunis par Marcel Schwob sur Villon et son milieu.

V. — PLAN DE LA PRÉSENTE ÉDITION.

Contenu et disposition. — L'œuvre de Villon se compose :
des *Lais*, ou *Legs* suivant l'orthographe moderne (1456) ;
du *Testament* (1461 ou 1462) ;

de *poésies diverses*, en majorité des ballades : certaines peuvent être antérieures à 1457, les dernières sont de janvier 1464 ; il peut s'élever des doutes sur l'attribution à Villon de quelques-unes de ces pièces ;

de sept *ballades en jargon*, d'attribution certaine : six figurent depuis l'éd. de 1489 dans l'œuvre de Villon, la septième, conservée par le ms. F, donne le nom de Villon en acrostiche.

Nous donnons dans l'ordre chronologique les *Lais* et le *Testament*, mais nous avons réuni en un seul groupe, en les classant à leur tour d'après l'ordre probable de composition, les *poésies diverses* ; cette disposition nous a paru plus commode et plus sûre que la répartition de ces pièces avant et après le *Testament*, préconisée par G. Paris. Des seize pièces réunies sous le titre *Poésies diverses*, douze sont d'attribution certaine, soit qu'elles aient figuré dès 1489 dans l'œuvre de Villon (II, III, IX, XI, XIII-XVI), soit qu'elles présentent en acrostiche (I, IV) ou dans le texte (X, XII) le nom de Villon. Un autre poème (VIII) est signé « vostre povre escolier Françoys », une ballade (VII) est intitulée dans le ms. très digne de foi où elle se trouve « Ballade Villon » ; on doit tenir ces deux pièces pour authentiques. Nous en avons admis dans notre collection deux autres d'attribution moins certaine : le rondeau VI, parce que le *Jardin de Plaisance* l'imprime au milieu de ballades de Villon [1], et la ballade V, parce qu'elle est attribuée à Villon dans un ms. composé pour Jacques Robertet [2]. Nous avons par contre rejeté la *B. des povres housseurs* attribuée à Villon par Prompsault sans raison suffisante [3] et deux ballades que M. Bijvanck a proposé, sans apporter d'arguments valables, d'ajouter à l'œuvre de Villon [4].

Nous avons estimé avec G. Paris qu'il n'y avait pas intérêt à

1. G. Paris se range à cet avis (*Romania*, XXX, p. 355, n. 3).
2. Attribution contestée par M. Piaget (*Romania*, XXI, p. 427), acceptée par G. Paris, *l.l.*
3. Cf. Piaget, *l.l.*
4. La première de ces ballades figure dans le ms. franç. 1719 de la Bibl. nat. et commence par :

Je vy le temps que aymé j'estoie ;

la seconde est une ballade farcie de latin « Parfont conseil *eximium* », qui, dans le ms. des poésies de Charles d'Orléans (*V*), est écrite de la même main que les deux pièces authentiques de Villon.

réimprimer les *ballades en jargon*, qui trouveront mieux leur place dans un recueil des documents de l'argot ancien.

Titres. — Les *Lais* ont été appelés *Testament* du vivant même de l'auteur et avant la composition du *Testament* véritable ; dès l'éd. de 1489, ces deux œuvres sont appelées la première le *Petit testament*, la seconde le *Grant testament* ; avec G. Paris nous avons pensé qu'il fallait rendre aux *Lais* et au *Testament* leurs titres primitifs.

La tradition s'est établie parmi les éditeurs de Villon de donner aux poésies diverses et aux pièces insérées dans le *Testament* des titres particuliers dont certains sont devenus célèbres ; pourtant ces titres, souvent inexacts, n'ont aucune autorité : la plupart datent de Marot, quelques-uns ont été composés par des éditeurs du XIXe siècle. Nous n'avons pas voulu les laisser en vedette et nous avons rétabli à leur place les titres, beaucoup plus généraux d'ordinaire, que nous ont transmis les mss. ou imprimés du XVe siècle ; on trouvera tout au long dans nos *variantes* les titres imaginés par Marot et ses successeurs.

Mais nous n'avons pas voulu renoncer entièrement à une tradition déjà longue et aux commodités qu'offraient ces titres modernes pour la désignation des pièces, aussi les avons-nous fait figurer sous forme abrégée, entre crochets et en manchette, au début de chaque pièce, à la gauche du titre plus ancien.

Texte. — Nous avons pris pour base de notre édition le texte de l'édition Longnon de 1892, nous y avons apporté, lorsqu'elles nous ont paru fondées, les corrections indiquées par G. Paris et accessoirement par d'autres critiques. Mais nous avons fait une revision soigneuse de toutes les sources et un examen nouveau de toutes les variantes qui nous a permis de modifier le texte sur certains points, de le défendre sur d'autres.

Nous avons apporté à la ponctuation un soin particulier et nous pensons avoir par là aidé à l'intelligence du texte. Nous avons enfin adopté une graphie un peu plus claire [1] et plus uniforme que celle de notre modèle.

1. Notamment en substituant un *j* au *g* employé d'ordinaire par les sources devant les voyelles *o* et *u*, par exemple dans *clergon*, *dongon*, *escourgon*, *menguer*.

Variantes et notes. — Nous avons fait parmi les variantes un choix, rejetant les variantes de graphie et les particularités propres à une source isolée, relevant par contre avec soin toutes les variantes dès qu'une hésitation sur la véritable leçon était possible [1]. A ces variantes nous avons joint un petit nombre d'indications utiles à l'intelligence du texte, notamment des références aux auteurs latins ou français auxquels Villon fait allusion ; nulle part nous n'avons tenté un commentaire explicatif.

Index des noms propres. — Cet index est absolument complet, il contient même les noms qui ne figurent que dans les variantes ; les petites capitales y indiquent les noms de personnes ou les personnifications, les minuscules italiques étant réservées aux noms géographiques, aux titres d'œuvres, etc. De même que le relevé des noms, le relevé des passages où ils se trouvent est complet, au moins dans notre intention. Il nous a semblé qu'un index ainsi conçu pouvait permettre au lecteur de mesurer l'étendue des connaissances historiques, géographiques et littéraires de Villon, en même temps que d'entrevoir le milieu dans lequel il vivait. Les notices jointes aux noms de cet index ne résument pas tout ce que nous pouvons connaître des divers personnages cités par Villon, mais seulement ce qui est nécessaire à leur identification ou ce qui peut éclairer les allusions du poète.

Les sigles *L* et *T* désignent les *Lais* et le *Testament* et sont suivis des numéros de vers ; *D* désigne les *Poésies diverses*, le chiffre romain qui suit est le numéro d'ordre de la pièce dans ce groupe de poésies tel que nous l'imprimons, le numérotage des vers recommence pour chacune de ces seize pièces.

Glossaire. — Nous y avons réuni les mots d'emploi ou de sens peu commun et ceux dont la connaissance était particulièrement nécessaire à l'intelligence de la pensée de Villon ; nous ne pouvions nous flatter ici ni d'éviter l'arbitraire, ni de supprimer tous les doutes ; nous espérons du moins avoir apporté au lecteur un utile secours.

Paris, décembre 1910.

1. On n'a cependant négligé aucune des leçons erronées que présente, pour deux pièces de Villon, le ms. *V*, ce qui permettra au lecteur de juger combien semble peu fondée l'opinion émise, à leur sujet, par M. Bijvanck (voir plus haut, p. VIII).

LES LAIS

I L'an quatre cens cinquante six,
Je, Françoys Villon, escollier,
Considerant, de sens rassis,
Le frain aux dens, franc au collier,
Qu'on doit ses oeuvres conseillier,
Comme Vegece le raconte,
Sage rommain, grant conseillier,
Ou autrement on se mesconte...

II En ce temps que j'ay dit devant,
Sur le Noel, morte saison,
Que les loups se vivent de vent
Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le frimas, pres du tison,
Me vint ung vouloir de brisier
La tres amoureuse prison
Qui souloit mon cuer debrisier.

III Je le feis en telle façon,
Voyant Celle devant mes yeulx
Consentant a ma desfaçon,
Sans ce que ja luy en fust mieulx ;
Dont je me dueil et plains aux cieulx,
En requerant d'elle venjance
A tous les dieux venerieux,
Et du grief d'amours allejance.

IV Et se j'ay prins en ma faveur
Ces doulx regars et beaux semblans
De tres decevante saveur
Me trespersans jusques aux flans,
Bien ilz ont vers moy les piez blans
Et me faillent au grant besoing.
Planter me fault autres complans
Et frapper en ung autre coing.

V Le regart de Celle m'a prins
Qui m'a esté felonne et dure :
Sans ce qu'en riens aye mesprins,
Veult et ordonne que j'endure
La mort, et que plus je ne dure ;
Si n'y voy secours que fouïr.
Rompre veult la vive souldure,
Sans mes piteux regretz oïr !

VI Pour obvier a ces dangiers,
Mon mieulx est, ce croy, de fouïr.
Adieu ! je m'en vois a Angiers :
Puisqu'el ne me veult impartir
Sa grace, il me convient partir.
Par elle meurs, les membres sains ;
Au fort, je suis amant martir
Du nombre des amoureux sains.

VII Combien que le depart me soit
Dur, si faut il que je l'eslongne :
Comme mon povre sens conçoit,
Autre que moy est en quelongne,
Dont oncques soret de Boulongne
Ne fut plus alteré d'umeur.
C'est pour moy piteuse besongne :
Dieu en vueille oïr ma clameur !

VIII Et puis que departir me fault,
Et du retour ne suis certain
(Je ne suis homme sans desfault
Ne qu'autre d'assier ne d'estain,
Vivre aux humains est incertain
Et après mort n'y a relaiz,
Je m'en vois en pays loingtain),
Si establis ces presens laiz.

IX Premierement, ou nom du Pere,
Du Filz et du Saint Esperit,
Et de sa glorieuse Mere
Par qui grace riens ne perit,
Je laisse, de par Dieu, mon bruit
A maistre Guillaume Villon,
Qui en l'onneur de son nom bruit,
Mes tentes et mon pavillon.

X Item, a celle que j'ai dit,
Qui si durement m'a chassié
Que je suis de joye interdit
Et de tout plaisir dechassié,
Je laisse mon cuer enchassié,
Palle, piteux, mort et transy :
Elle m'a ce mal pourchassié,
Mais Dieu luy en face mercy !

XI Item, a maistre Ythier Marchant,
Auquel je me sens tres tenu,
Laisse mon branc d'assier tranchant,
Ou a maistre Jehan le Cornu,
Qui est en gaige detenu
Pour ung escot huit solz montant ;
Si vueil, selon le contenu,
Qu'on leur livre, en le rachetant.

XII Item, je laisse a Saint Amant
Le Cheval Blanc, voire o *la Mulle*,
Et a Blarru mon dyamant
O *l'Asne Royé* qui reculle.
Et le decret qui articulle
Omnis utriusque sexus,
Contre la Carmeliste bulle
Laisse aux curez, pour mettre sus.

XIII Et a maistre Robert Valee,
Povre clerjot au Parlement,
Qui ne tient ne mont ne vallee,
J'ordonne principalement
Qu'on luy baille legierement
Mes brayes, estans aux *Trumellieres*,
Pour coeffer plus honnestement
S'amye Jehanne de Millieres.

XIV Pour ce qu'il est de lieu honneste,
Fault qu'il soit mieulx recompensé,
Car Saint Esperit l'admoneste,
Obstant ce qu'il est insensé ;
Pour ce, je me suis pourpensé
Qu'on lui baille l'Art de Memoire
A recouvrer sur Maupensé,
Puis qu'il n'a sens ne qu'une aulmoire.

XV Item, pour assigner la vie
Du dessusdit maistre Robert,
(Pour Dieu, n'y ayez point d'envie !)
Mes parens, vendez mon haubert,
Et que l'argent, ou la plus part,
Soit emploié, dedans ces Pasques,
A acheter a ce poupart
Une fenestre emprès Saint Jaques.

XVI Item, laisse et donne en pur don
Mes gans et ma hucque de soye
A mon amy Jaquet Cardon,
Le glan aussi d'une saulsoye,
Et tous les jours une grasse oye
O ung chappon de haulte gresse,
Dix muys de vin blanc comme croye,
Et deux procès, que trop n'engresse.

XVII Item, je laisse a ce noble homme,
Regnier de Montigny, troys chiens ;
Aussi a Jehan Raguier la somme
De cent frans, prins sur tous mes biens.
Mais quoy ? Je n'y comprens en riens
Ce que je pourray acquerir :
On ne doit trop prendre des siens,
Ne son amy trop surquerir.

XVIII Item, au seigneur de Grigny
Laisse la garde de Nijon,
Et six chiens plus qu'a Montigny,
Vicestre, chastel et donjon ;
Et a ce malostru chanjon,
Moutonnier, qu'il tient en procès,
Laisse trois coups d'ung escourjon,
Et couchier, paix et aise, es ceps.

XIX Et a maistre Jaques Raguier
Laisse l'Abruvouër Popin,
Pesches, poires, au *Gros Figuier*
Tousjours le chois d'ung bon loppin,
Le trou de *la Pomme de Pin*,
Clos et couvert, au feu la plante,
Emmailloté en jacoppin ;
Et qui voudra planter, si plante.

XX Item, a maistre Jehan Mautaint
Et maistre Pierre Basanier,
Le gré du seigneur qui attaint
Troubles, forfaiz, sans espargnier;
Et a mon procureur Fournier,
Bonnez cours, chausses semelees,
Taillees sur mon cordouannier,
Pour porter durant ces gelees.

XXI Item, a Jehan Trouvé, bouchier,
Laisse *le Mouton* franc et tendre,
Et ung tacon pour esmouchier
Le Beuf Couronné qu'on veult vendre,
O *la Vache* : qui pourra prendre
Le villain qui la trousse au col,
S'il ne la rent, qu'on le puist pendre
Ou estrangler d'ung bon licol!

XXII Item, au Chevalier du Guet,
Le Hëaulme luy establis;
Et aux pietons qui vont d'aguet
Tastonnant par ces establis.
Je leur laisse deux beaux riblis,
La Lanterne a la Pierre au Let.
Voire, mais j'auray *les Troys Lis*,
S'ilz me mainent en Chastellet.

XXIII Item, a Perrenet Marchant,
Qu'on dit le Bastart de la Barre,
Pour ce qu'il est tres bon marchant,
Luy laisse trois gluyons de fuerre
Pour estendre dessus la terre
A faire l'amoureux mestier,
Ou il luy fauldra sa vie querre,
Car il ne scet autre mestier.

XXIV Item, au Loup et a Cholet
Je laisse a la fois ung canart
Prins sur les murs, comme on souloit,
Envers les fossez, sur le tart,
Et a chascun un grant tabart
De cordelier jusques aux piez,
Busche, charbon et poix au lart,
Et mes houseaulx sans avantpiez.

XXV De rechief, je laisse, en pitié,
A trois petis enfans tous nus
Nommez en ce present traictié,
Povres orphelins impourveus,
Tous deschaussiez, tous despourveus,
Et desnuez comme le ver ;
J'ordonne qu'ilz soient pourveus,
Au moins pour passer cest yver :

XXVI Premierement, Colin Laurens,
Girart Gossouyn et Jehan Marceau,
Despourveus de biens, de parens,
Qui n'ont vaillant l'ance d'ung seau,
Chascun de mes biens ung fesseau,
Ou quatre blans, s'ilz l'ayment mieulx.
Ilz mengeront maint bon morceau,
Les enfans, quant je seray vieulx !

XXVII Item, ma nominacion,
Que j'ay de l'Université,
Laisse par resignacion
Pour esclore d'aversité
Povres clers de ceste cité
Soubz cest *intendit* contenus ;
Charité m'y a incité,
Et Nature, les voiant nus :

XXVIII C'est maistre Guillaume Cotin
Et maistre Thibault de Victry,
Deux povres clers, parlans latin,
Paisibles enfans, sans estry,
Humbles, bien chantans au lectry;
Je leur laisse cens recevoir
Sur la maison Guillot Gueuldry,
En attendant de mieulx avoir.

XXIX Item, et j'y adjoings *la Crosse*,
Celle de la rue Saint Anthoine,
O ung billart de quoy on crosse,
Et tous les jours plain pot de Saine,
Aux pijons qui sont par essoine
Enserrez soubz trappe volliere,
Mon mirouër bel et ydoine
Et la grace de la geolliere.

XXX Item, je laisse aux hospitaux
Mes chassiz tissus d'arigniee,
Et aux gisans soubz les estaux,
Chascun sur l'oeil une grongniee,
Trembler a chiere renfrongniee,
Megres, velus et morfondus,
Chausses courtes, robe rongniee,
Gelez, murdris et enfondus.

XXXI Item, je laisse a mon barbier
Les rongneures de mes cheveulx,
Plainement et sans destourbier;
Au savetier mes souliers vieulx,
Et au freppier mes habitz tieulx
Que, quant du tout je les delaisse,
Pour moins qu'ilz ne cousterent neufz
Charitablement je leur laisse.

XXXII Item, je laisse aux Mendians,
Aux Filles Dieu et aux Beguines,
Savoureux morceaulx et frians,
Flaons, chappons et grasses gelines,
Et puis preschier les Quinze Signes,
Et abatre pain a deux mains.
Carmes chevauchent noz voisines,
Mais cela ne m'est que du mains.

XXXIII Item, laisse *le Mortier d'Or*
A Jehan, l'espicier, de la Garde,
Et une potence Saint Mor,
Pour faire ung broyer a moustarde.
A celluy qui fist l'avant garde
Pour faire sur moy griefz exploiz,
De par moy saint Anthoine l'arde!
Je ne luy feray autre laiz.

XXXIV Item, je laisse a Merebeuf
Et a Nicolas de Louvieux,
A chascun l'escaille d'un œuf,
Plaine de frans et d'escus vieulx.
Quant au concierge de Gouvieulx,
Pierre de Rousseville, ordonne,
Pour le donner entendre mieulx,
Escus telz que le Prince donne.

XXXV Finablement, en escripvant,
Ce soir, seulet, estant en bonne,
Dictant ces laiz et descripvant,
J'oïs la cloche de Serbonne,
Qui tousjours a neuf heures sonne
Le Salut que l'Ange predit;
Si suspendis et mis cy bonne
Pour prier comme le cuer dit.

XXXVI Ce faisant, je m'entroublié,
Non pas par force de vin boire,
Mon esperit comme lié;
Lors je sentis dame Memoire
Reprendre et mettre en son aumoire
Ses especes collateralles,
Oppinative faulce et voire,
Et autres intellectualles.

XXXVII Et mesmement l'estimative,
Par quoy prospective nous vient,
Similative, formative,
Desquelz bien souvent il advient
Que, par leur trouble, homme devient
Fol et lunatique par mois :
Je l'ay leu, se bien m'en souvient,
En Aristote aucunes foiz.

XXXVIII Dont le sensitif s'esveilla
Et esvertua Fantasie,
Qui tous organes resveilla,
Et tint la souvraine partie
En suspens et comme amortie
Par oppression d'oubliance
Qui en moy s'estoit espartie
Pour monstrer des sens l'aliance.

XXXIX Puis que mon sens fut a repos
Et l'entendement demeslé,
Je cuidé finer mon propos;
Mais mon ancre trouvé gelé
Et mon cierge trouvé soufflé;
De feu je n'eusse peu finer;
Si m'endormis, tout enmouflé,
Et ne peus autrement finer.

XL Fait au temps de ladite date
Par le bien renommé Villon,
Qui ne menjue figue ne date.
Sec et noir comme escouvillon,
Il n'a tente ne pavillon
Qu'il n'ait laissié a ses amis,
Et n'a mais qu'ung peu de billon
Qui sera tantost a fin mis.

LE TESTAMENT

I En l'an de mon trentiesme aage,
Que toutes mes hontes j'eus beues,
Ne du tout fol, ne du tout sage,
Non obstant maintes peines eues,
Lesquelles j'ay toutes receues
Soubz la main Thibault d'Aussigny...
S'evesque il est, seignant les rues,
Qu'il soit le mien je le regny.

II Mon seigneur n'est ne mon evesque,
Soubz luy ne tiens, s'il n'est en friche;
Foy ne luy doy n'hommage avecque,
Je ne suis son serf ne sa biche.
Peu m'a d'une petite miche
Et de froide eau tout ung esté;
Large ou estroit, moult me fut chiche :
Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté !

III Et s'aucun me vouloit reprendre
Et dire que je le mauldis,
Non fais, se bien le scet comprendre;
En riens de luy je ne mesdis.
Vecy tout le mal que j'en dis :
S'il m'a esté misericors,
Jhesus, le roy de Paradis,
Tel luy soit a l'ame et au corps !

IV Et s'esté m'a dur et cruel
Trop plus que cy ne le raconte,
Je vueil que le Dieu eternel
Luy soit donc semblable a ce compte...
Et l'Eglise nous dit et compte
Que prions pour noz ennemis ;
Je vous diray : « J'ay tort et honte,
Quoi qu'il m'ait fait, a Dieu remis ! »

V Si prieray pour luy de bon cuer,
Par l'ame du bon feu Cotart !
Mais quoy ? ce sera donc par cuer,
Car de lire je suis fetart.
Priere en feray de Picart ;
S'il ne la scet, voise l'aprendre,
S'il m'en croit, ains qu'il soit plus tart,
A Douai ou a l'Isle en Flandre !

VI Combien que s'il veult que l'on prie
Pour luy, foy que doy mon baptesme !
Obstant qu'a chascun ne le crye,
Je ne fauldrai pas a son esme.
Ou Psaultier prens, quant suis a mesme,
Qui n'est de beuf ne cordoen,
Le verselet escript septiesme
Du psëaulme *Deus laudem.*

VII Si prie au benoist fils de Dieu,
Qu'a tous mes besoings je reclame,
Que ma povre priere ait lieu
Vers luy, de qui tiens corps et ame,
Qui m'a preservé de maint blasme
Et franchy de ville puissance.
Loué soit il, et Nostre Dame,
Et Loÿs, le bon roy de France !

VIII Auquel doint Dieu l'eur de Jacob
Et de Salmon l'onneur et gloire ;
Quant de proesse, il en a trop,
De force aussi, par m'ame ! voire ;
En ce monde cy transitoire,
Tant qu'il a de long et de lé,
Affin que de luy soit memoire,
Vivre autant que Mathusalé !

IX Et douze beaux enfans, tous masles,
Voire de son chier sang royal,
Aussi preux que fut le grant Charles,
Conceus en ventre nupcial,
Bons comme fut sainct Marcial !
Ainsi en preigne au feu Dauphin !
Je ne luy souhaitte autre mal,
Et puis Paradis a la fin.

X Et pour ce que foible me sens
Trop plus de biens que de santé,
Tant que je suis en mon plain sens.
Si peu que Dieu m'en a presté,
Car d'autre ne l'ay emprunté,
J'ay ce testament tres estable
Faict, de derniere voulenté,
Seul pour tout et irrevocable.

XI Escript l'ay l'an soixante et ung,
Que le bon roy me delivra
De la dure prison de Mehun,
Et que vie me recouvra,
Dont suis, tant que mon cuer vivra,
Tenu vers luy m'humilier,
Ce que feray tant qu'il mouvra :
Bienfait ne se doit oublier.

XII Or est vray qu'après plainz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Travail mes lubres sentemens,
Esguisez comme une pelote,
M'ouvrit plus que tous les Commens
D'Averroas sur Aristote.

XIII Combien qu'au plus fort de mes maulx,
En cheminant sans croix ne pille,
Dieu, qui les pelerins d'Esmaus
Conforta, ce dit l'Evangile,
Me monstra une bonne ville
Et pourveut du don d'esperance;
Combien que le pecheur soit ville,
Riens ne hayt que perseverance.

XIV Je suys pecheur, je le sçay bien;
Pourtant ne veult pas Dieu ma mort,
Mais convertisse et vive en bien,
Mieulx tout autre qu'en pechié mort.
Combien qu'en pechié soye mort,
Dieu vit, et sa misericorde,
Se conscience me remort,
Par sa grace pardon m'accorde.

XV Et, comme le noble Rommant
De la Rose dit et confesse
En son premier commencement
Qu'on doit jeune cuer en jeunesse,
Quant on le voit viel en viellesse,
Excuser, helas! il dit voir;
Ceulx donc qui me font telle oppresse
En meurté ne me vouldroient veoir.

XVI Se, pour ma mort, le bien publique
D'aucune chose vaulsist mieulx,
A mourir comme ung homme inique
Je me jujasse, ainsi m'ait Dieux !
Grief ne faiz a jeunes n'a vieulx,
Soie sur piez ou soie en biere :
Les mons ne bougent de leurs lieux,
Pour ung povre, n'avant n'arriere.

XVII Ou temps qu'Alixandre regna,
Ung homs nommé Diomedès
Devant lui on lui amena,
Engrillonné poulces et des
Comme ung larron, car il fut des
Escumeurs que voions courir ;
Si fut mis devant ce cadès,
Pour estre jugié a mourir.

XVIII L'empereur si l'araisonna :
« Pourquoi es tu larron en mer ? »
L'autre responce luy donna :
« Pourquoi larron me faiz nommer ?
Pour ce qu'on me voit escumer
En une petiote fuste ?
Se comme toy me peusse armer,
Comme toy empereur je feusse.

XIX « Mais que veux-tu ? De ma fortune,
Contre qui ne puis bonnement,
Qui si faulcement me fortune,
Me vient tout ce gouvernement.
Excuse moy aucunement
Et saiche qu'en grant povreté,
Ce mot dit on communement,
Ne gist pas trop grant loyauté. »

XX Quant l'empereur ot remiré
De Diomedès tout le dit :
« Ta fortune je te mueray
Mauvaise en bonne », si lui dit.
Si fist il. Onc puis ne mesfit
A personne, mais fut vray homme ;
Valere pour vray le nous dit,
Qui fut nommé le Grant a Romme.

XXI Se Dieu m'eust donné rencontrer
Ung autre piteux Alixandre
Qui m'eust fait en bon eur entrer,
Et lors qui m'eust veu condescendre
A mal, estre ars et mis en cendre
Jugié me feusse de ma voix.
Necessité fait gens mesprendre
Et faim saillir le loup du bois.

XXII Je plaings le temps de ma jeunesse,
Ouquel j'ay plus qu'autre gallé
Jusques a l'entree de viellesse
Qui son partement m'a celé.
Il ne s'en est a pié allé
N'a cheval : helas ! comment don ?
Soudainement s'en est vollé
Et ne m'a laissié quelque don.

XXIII Allé s'en est, et je demeure,
Povre de sens et de savoir,
Triste, failly, plus noir que meure,
Qui n'ay n'escus, rente, n'avoir ;
Des miens le mendre, je dis voir,
De me desavouer s'avance,
Oubliant naturel devoir
Par faulte d'ung peu de chevance.

XXIV Si ne crains avoir despendu
Par friander et par leschier;
Par trop amer n'ay riens vendu
Qu'amis me puissent reprouchier,
Au moins qui leur couste moult chier.
Je le dy et ne croy mesdire;
De ce ne me puis revenchier:
Qui n'a mesfait ne le doit dire.

XXV Bien est verté que j'ay amé
Et ameroie voulentiers;
Mais triste cuer, ventre affamé
Qui n'est rassasié au tiers,
M'oste des amoureux sentiers.
Au fort, quelqu'ung s'en recompence,
Qui est remply sur les chantiers;
Car la dance vient de la pance.

XXVI Hé! Dieu, se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle,
Et a bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle.
Mais quoy? je fuyoie l'escolle,
Comme fait le mauvais enfant.
En escripvant ceste parolle,
A peu que le cuer ne me fent.

XXVII Le dit du Saige trop le feiz
Favorable, bien n'en puis mais,
Qui dit: « Esjoÿs toy, mon filz,
En ton adolescence »; mais
Ailleurs sert bien d'ung autre mes,
Car « Jeunesse et adolescence »,
C'est son parler, ne moins ne mais,
« Ne sont qu'abus et ignorance ».

XXVIII Mes jours s'en sont allez errant
Comme, dit Job, d'une touaille
Font les filetz, quant tisserant
En son poing tient ardente paille :
Lors, s'il y a nul bout qui saille,
Soudainement il le ravit.
Si ne crains plus que riens m'assaille,
Car a la mort tout s'assouvit.

XXIX Ou sont les gracieux gallans
Que je suivoye ou temps jadis,
Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faiz et en dis ?
Les aucuns sont mors et roidis,
D'eulx n'est il plus riens maintenant :
Repos aient en paradis,
Et Dieu saulve le demourant !

XXX Et les autres sont devenus,
Dieu mercy ! grans seigneurs et maistres ;
Les autres mendient tous nus
Et pain ne voient qu'aux fenestres ;
Les autres sont entrez en cloistres
De Celestins et de Chartreux,
Botez, housez, com pescheurs d'oistres.
Voyez l'estat divers d'entre eux.

XXXI Aux grans maistres Dieu doint bien faire,
Vivans en paix et en requoy ;
En eulx il n'y a que refaire,
Si s'en fait bon taire tout quoy.
Mais aux povres qui n'ont de quoy,
Comme moy, Dieu doint patience ;
Aux autres ne fault qui ne quoy,
Car assez ont pain et pitance.

XXXII Bons vins ont, souvent embrochiez,
Saulces, brouetz et gros poissons,
Tartes, flaons, oefz fritz et pochiez,
Perdus et en toutes façons.
Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault a si grant peine :
Ilz ne veulent nuls eschançons,
De soy verser chascun se peine.

XXXIII En cest incident me suis mis
Qui de riens ne sert a mon fait ;
Je ne suis juge, ne commis
Pour pugnir n'absoudre mesfait :
De tous suis le plus imparfait,
Loué soit le doulx Jhesucrist !
Que par moy leur soit satisfait !
Ce que j'ay escript est escript.

XXXIV Laissons le moustier ou il est ;
Parlons de chose plus plaisante :
Ceste matiere a tous ne plaist,
Ennuyeuse est et desplaisante.
Povreté, chagrine et dolente,
Tousjours despiteuse et rebelle,
Dit quelque parolle cuisante ;
S'elle n'ose, si la pense elle.

XXXV Povre je suis de ma jeunesse,
De povre et de petite extrace ;
Mon pere n'ot oncq grant richesse,
Ne son ayeul, nommé Orace ;
Povreté tous nous suit et trace.
Sur les tombeaulx de mes ancestres,
Les ames desquelz Dieu embrasse,
On n'y voit couronnes ne ceptres.

XXXVI

De povreté me garmentant,
Souventesfois me dit le cuer :
« Homme, ne te doulouse tant
Et ne demaine tel douleur,
Se tu n'as tant que Jaques Cuer :
Mieulx vault vivre soubz gros bureau
Povre, qu'avoir esté seigneur
Et pourrir soubz riche tombeau ! »

XXXVII

Qu'avoir esté seigneur !... Que dis ?
Seigneur, las ! et ne l'est il mais ?
Selon les davitiques dis
Son lieu ne congnoistras jamais.
Quant du surplus, je m'en desmetz :
Il n'appartient a moy, pecheur ;
Aux theologiens le remetz,
Car c'est office de prescheur.

XXXVIII

Si ne suis, bien le considere,
Filz d'ange portant dyademe
D'estoille ne d'autre sidere.
Mon pere est mort, Dieu en ait l'ame !
Quant est du corps, il gist soubz lame.
J'entens que ma mere mourra,
Et le scet bien la povre femme,
Et le filz pas ne demourra.

XXXIX

Je congnois que povres et riches,
Sages et folz, prestres et laiz,
Nobles, villains, larges et chiches,
Petiz et grans, et beaulx et laiz,
Dames a rebrassez colletz,
De quelconque condicion,
Portans atours et bourreletz,
Mort saisit sans exception.

XL Et meure Paris ou Helaine,
Quiconques meurt, meurt a douleur
Telle qu'il pert vent et alaine;
Son fiel se creve sur son cuer,
Puis sue, Dieu scet quelle sueur!
Et n'est qui de ses maux l'alege :
Car enfant n'a, frere ne seur,
Qui lors voulsist estre son plege.

XLI La mort le fait fremir, pallir,
Le nez courber, les vaines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes et nerfs croistre et estendre.
Corps femenin, qui tant es tendre,
Poly, souef, si precieux,
Te fauldra il ces maux attendre ?
Oy, ou tout vif aller es cieulx.

[*B. des dames du temps jadis.*]

BALLADE

Dictes moy ou, n'en quel pays,
Est Flora la belle Rommaine,
Archipiades, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine ;
Echo parlant quant bruyt on maine
Dessus riviere ou sus estan,
Qui beaulté ot trop plus qu'humaine.
Mais ou sont les neiges d'antan ?

Ou est la tres sage Helloïs,
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart a Saint Denis ?
Pour son amour ot cest essoyne.
Semblablement, ou est la royne
Qui commanda que Buridan

Fust geté en ung sac en Saine ?
Mais ou sont les neiges d'antan ?

La royne Blanche comme lis
Qui chantoit a voix de seraine,
Berte au grant pié, Bietris, Alis,
Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne la bonne Lorraine
Qu'Englois brulerent a Rouan ;
Ou sont ilz, ou, Vierge souvraine ?
Mais ou sont les neiges d'antan ?

Prince, n'enquerez de sepmaine
Ou elles sont, ne de cest an,
Que ce reffrain ne vous remaine :
Mais ou sont les neiges d'antan ?

[*B. des seigneurs du temps jadis.*]

AUTRE BALLADE

Qui plus, ou est le tiers Calixte,
Dernier decedé de ce nom,
Qui quatre ans tint le papaliste ?
Alphonce le roy d'Arragon,
Le gracieux duc de Bourbon,
Et Artus le duc de Bretaigne,
Et Charles septiesme le bon ?
Mais ou est le preux Charlemaigne ?

Semblablement, le roy Scotiste
Qui demy face ot, ce dit on,
Vermeille comme une amatiste
Depuis le front jusq'au menton ?
Le roy de Chippre de renon,
Helas ! et le bon roy d'Espaigne
Duquel je ne sçay pas le nom ?
Mais ou est le preux Charlemaigne ?

D'en plus parler je me desiste;
Ce monde n'est qu'abusion.
Il n'est qui contre mort resiste
Ne qu'y treuve provision.
Encor fais une question :
Lancelot le roy de Behaigne,
Ou est il? Ou est son tayon?
Mais ou est le preux Charlemaigne?

Ou est Claquin le bon Breton?
Ou le conte Daulphin d'Auvergne
Et le bon feu duc d'Alençon?
Mais ou est le preux Charlemaigne?

[B. en vieil langage françoys.]

AUTRE BALLADE

Car, ou soit ly sains apostolles,
D'aubes vestus, d'amy coeffez,
Qui ne saint fors saintes estolles
Dont par le col prent ly mauffez
De mal talant tout eschauffez,
Aussi bien meurt filz que servans,
De ceste vie cy bouffez :
Autant en emporte ly vens.

Voire, ou soit de Constantinobles
L'emperieres au poin dorez,
Ou de France ly roy tres nobles
Sur tous autres roys decorez,
Qui pour ly grans Dieux aourez
Bastist eglises et couvens,
S'en son temps il fut honnorez,
Autant en emporte ly vens.

Ou soit de Vienne et de Grenobles
Ly Dauphins, ly preux, ly senez,

Ou de Dijon, Salins et Doles,
Ly sires et ly filz ainsnez,
Ou autant de leurs gens privez,
Heraulx, trompetes, poursuivans,
Ont ilz bien bouté soubs le nez ?
Autant en emporte ly vens.

Princes a mort sont destinez,
Et tous autres qui sont vivans ;
S'ilz en sont courciez n'ataynez,
Autant en emporte ly vens.

XLII Puis que papes, roys, filz de roys
Et conceus en ventres de roynes,
Sont ensevelis mors et frois,
En autruy mains passent leurs regnes,
Moy, povre mercerot de Renes,
Mourray je pas ? Oy, se Dieu plaist ;
Mais que j'aye fait mes estrenes,
Honneste mort ne me desplaist.

XLIII Ce monde n'est perpetuel,
Quoy que pense riche pillart :
Tous sommes soubz mortel coutel.
Ce confort prens, povre viellart,
Lequel d'estre plaisant raillart
Ot le bruit, lorsque jeune estoit,
Qu'on tiendroit a fol et paillart,
Se, viel, a railler se mettoit.

XLIV Or luy convient il mendier,
Car a ce force le contraint.
Regrete huy sa mort, et hier ;
Tristesse son cuer si estraint
Que souvent, n'estoit Dieu qu'il craint,

Il feroit ung orrible fait.
Et advient qu'en ce Dieu enfraint
Et que luy mesmes se desfait.

XLV Car, s'en jeunesse il fut plaisant,
Ores plus riens ne dit qui plaise.
Tousjours viel cinge est desplaisant,
Moue ne fait qui ne desplaise :
S'il se taist, affin qu'il complaise,
Il est tenu pour fol recreu ;
S'il parle, on luy dit qu'il se taise
Et qu'en son prunier n'a pas creu.

XLVI Aussi ces povres fameletes
Qui vielles sont et n'ont de quoy,
Quant ilz voient ces pucelletes
Emprunter elles a requoy,
Ilz demandent a Dieu pourquoy
Si tost naquirent, n'a quel droit.
Notre Seigneur se taist tout quoy,
Car au tancer il le perdroit.

[*Les regrets de la belle Heaulmiere.*]

[LA VIEILLE EN REGRETANT LE TEMPS DE SA JEUNESSE]

Advis m'est que j'oy regreter
La belle qui fut hëaulmiere,
Soy jeune fille soushaitter
Et parler en telle maniere :
« Ha ! viellesse felonne et fiere,
Pourquoy m'as si tost abatue ?
Qui me tient, qui, que ne me fiere,
Et qu'a ce coup je ne me tue ?

« Tollu m'as la haulte franchise
Que beaulté m'avoit ordonné

Sur clers, marchans et gens d'Eglise :
Car lors il n'estoit homme né
Qui tout le sien ne m'eust donné,
Quoy qu'il en fust des repentailles,
Mais que luy eusse habandonné
Ce que reffusent truandailles.

« A maint homme l'ay reffusé,
Qui n'estoit a moy grant sagesse,
Pour l'amour d'ung garson rusé,
Auquel j'en feiz grande largesse.
A qui que je feisse finesse,
Par m'ame, je l'amoye bien !
Or ne me faisoit que rudesse,
Et ne m'amoit que pour le mien.

« Si ne me sceut tant detrayner,
Fouler aux piez, que ne l'amasse,
Et m'eust il fait les rains trayner,
S'il m'eust dit que je le baisasse,
Que tous mes maulx je n'oubliasse.
Le glouton, de mal entechié,
M'embrassoit... J'en suis bien plus grasse !
Que m'en reste il ? Honte et pechié.

« Or est il mort, passé trente ans,
Et je remains vielle, chenue.
Quant je pense, lasse ! au bon temps,
Quelle fus, quelle devenue ;
Quant me regarde toute nue,
Et je me voy si tres changiée,
Povre, seiche, megre, menue,
Je suis presque toute enragiée.

« Qu'est devenu ce front poly,
Ces cheveulx blons, sourcils voultiz,

Grant entroeil, le regart joly,
Dont prenoie les plus soubtilz;
Ce beau nez droit grant ne petiz,
Ces petites joinctes oreilles,
Menton fourchu, cler vis traictiz,
Et ces belles levres vermeilles?

« Ces gentes espaulles menues,
Ces bras longs et ces mains traictisses,
Petiz tetins, hanches charnues,
Eslevees, propres, faictisses
A tenir amoureuses lisses;
Ces larges rains, ce sadinet,
Assis sur grosses fermes cuisses,
Dedens son petit jardinet?

« Le front ridé, les cheveux gris,
Les sourcilz cheus, les yeuls estains,
Qui faisoient regars et ris
Dont mains marchans furent attains;
Nez courbes de beaulté loingtains,
Oreilles pendans et moussues,
Le vis pally, mort et destains,
Menton froncé, levres peaussues :

« C'est d'umaine beaulté l'issues!
Les bras cours et les mains contraites,
Les espaulles toutes bossues;
Mamelles, quoy? toutes retraites;
Telles les hanches que les tetes;
Du sadinet, fy! Quant des cuisses,
Cuisses ne sont plus, mais cuissetes
Grivelees comme saulcisses.

« Ainsi le bon temps regretons
Entre nous, povres vielles sotes,

Assises bas, a crouppetons,
Tout en ung tas comme pelotes,
A petit feu de chenevotes
Tost allumees, tost estaintes ;
Et jadis fusmes si mignotes !...
Ainsi en prent a mains et maintes. »

[*La belle Heaulmiere aux filles de joie*].

BALLADE

« Or y pensez, belle Gantiere
Qui m'escoliere souliez estre,
Et vous, Blanche la Savetiere,
Or est il temps de vous congnoistre.
Prenez a destre et a senestre ;
N'espargnez homme, je vous prie :
Car vielles n'ont ne cours ne estre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

« Et vous, la gente Saulciciere
Qui de dancer estes adestre,
Guillemete la Tappiciere,
Ne mesprenez vers vostre maistre ;
Tost vous fauldra clorre fenestre,
Quant deviendrez vielle, flestrie ;
Plus ne servirez qu'ung viel prestre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

« Jehanneton la Chapperonniere,
Gardez qu'amy ne vous empestre ;
Et Katherine la Bourciere,
N'envoyez plus les hommes paistre :
Car qui belle n'est, ne perpetre
Leur male grace, mais leur rie.
Laide viellesse amour n'empestre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

« Filles, vueillez vous entremettre
D'escouter pourquoy pleure et crie :
Pour ce que je ne me puis mettre,
Ne que monnoye qu'on descrie. »

XLVII Ceste leçon icy leur baille
La belle et bonne de jadis;
Bien dit ou mal, vaille que vaille,
Enregistrer j'ay faict ces dis
Par mon clerc Fremin l'estourdis,
Aussi rassis que je puisse estre.
S'il me desment, je le mauldis :
Selon le clerc est deu le maistre.

XLVIII Si aperçoy le grant dangier
Ouquel l'homme amoureux se boute...
Et qui me vouldroit laidangier
De ce mot, en disant : « Escoute!
Se d'amer t'estrange et reboute
Le barat d'icelles nommees,
Tu fais une bien folle doubte,
Car ce sont femmes diffamees.

XLIX « S'ilz n'ayment fors que pour l'argent,
On ne les ayme que pour l'eure.
Rondement ayment toute gent,
Et rient lors que bource pleure,
D'icelles si n'est qui ne queure;
Mais en femmes d'onneur et nom
Franc homme, se Dieu me sequeure,
Se doit emploier; ailleurs, non. »

L Je prens qu'aucun dye cecy,
Si ne me contente il en rien.
En effect il conclut ainsy,

Et je le cuide entendre bien,
Qu'on doit amer en lieu de bien.
Assavoir mon se ces filletes
Qu'en parolles toute jour tien
Ne furent ilz femmes honnestes ?

LI Honnestes furent vraiement,
Sans avoir reproches ne blasmes.
Si est vray qu'au commencement
Une chascune de ces femmes
Lors prindrent, ains qu'eussent diffames,
L'une ung clerc, ung lay, l'autre ung moine,
Pour estaindre d'amours les flammes
Plus chauldes que feu Saint Antoine.

LII Or firent selon le Decret
Leurs amys, et bien y appert;
Ilz amoient en lieu secret,
Car autre d'eulx n'y avoit part.
Toutesfois, ceste amour se part :
Car celle qui n'en amoit qu'un
D'iceluy s'eslongne et despart,
Et aime mieulx amer chascun.

LIII Qui les meut a ce ? J'ymagine,
Sans l'onneur des dames blasmer,
Que c'est nature femenine
Qui tout vivement veult amer.
Autre chose n'y sçay rimer,
Fors qu'on dit a Rains et a Troies,
Voire a l'Isle et a Saint Omer,
Que six ouvriers font plus que trois.

LIV Or ont les faulx amans le bont,
Et les dames prins la vollee;

C'est le droit loyer qu'amours ont :
Toute foy y est viollee,
Quelque doulx baisier n'acollee.
« De chiens, d'oyseaulx, d'armes, d'amours, »
Chascun le dit a la vollee,
« Pour ung plaisir mille doulours. »

DOUBLE BALLADE

Pour ce, amez tant que vouldrez,
Suyvez assemblees et festes,
En la fin ja mieulx n'en vauldrez
Et si n'y romprez que vos testes ;
Folles amours font les gens bestes :
Salmon en ydolatria,
Samson en perdit ses lunetes.
Bien est eureux qui riens n'y a !

Orpheüs, le doux menestrier,
Jouant de fleustes et musetes,
En fut en dangier du murtrier
Chien Cerberus a quatre testes ;
Et Narcisus, le bel honnestes,
En ung parfont puis se noya
Pour l'amour de ses amouretes.
Bien est eureux qui riens n'y a !

Sardana, le preux chevalier,
Qui conquist le regne de Cretes,
En voulut devenir moullier
Et filler entre pucelletes ;
David le roy, sage prophetes,
Crainte de Dieu en oublia,
Voyant laver cuisses bien faites.
Bien est eureux qui riens n'y a !

Amon en voulst deshonnourer,
Faignant de menger tarteletes,
Sa seur Thamar et desflourer,
Qui fut inceste deshonnestes ;
Herodes, pas ne sont sornetes,
Saint Jehan Baptiste en decola
Pour dances, saulx et chansonnetes.
Bien est eureux qui riens n'y a !

De moy, povre, je vueil parler :
J'en fus batu comme a ru toiles,
Tout nu, ja ne le quier celer.
Qui me feist maschier ces groselles,
Fors Katherine de Vausselles ?
Noel le tiers est, qui fut la.
Mitaines a ces nopces telles.
Bien est eureux qui riens n'y a !

Mais que ce jeune bacheler
Laissast ces jeunes bacheletes ?
Non ! et le deust on vif brusler
Comme ung chevaucheur d'escouvetes.
Plus doulces luy sont que civetes ;
Mais toutesfoys fol s'y fya :
Soient blanches, soient brunetes,
Bien est eureux qui riens n'y a !

LV Se celle que jadis servoie
De si bon cuer et loyaument,
Dont tant de maulx et griefz j'avoie
Et souffroie tant de torment,
Se dit m'eust, au commencement,
Sa voulenté (mais nennil ! las),

J'eusse mis paine aucunement
De moy retraire de ses las.

LVI
Quoy que je luy voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter
Sans m'acorder ne contredire ;
Qui plus, me souffroit acouter
Joignant d'elle, pres m'accouter,
Et ainsi m'aloit amusant,
Et me souffroit tout raconter ;
Mais ce n'estoit qu'en m'abusant.

LVII
Abusé m'a et fait entendre
Tousjours d'ung que ce fut ung aultre,
De farine que ce fust cendre,
D'ung mortier ung chappeau de faultre,
De viel machefer que fust peaultre,
D'ambesars que ce fussent ternes :
Tousjours trompeur autruy enjaultre
Et vent vecies pour lanternes ;

LVIII
Du ciel une paelle d'arain,
Des nues une peau de veau,
Du matin qu'estoit le serain,
D'ung trongnon de chou ung naveau,
D'orde cervoise vin nouveau,
D'une truie ung molin a vent
Et d'une haie ung escheveau,
D'ung gras abbé ung poursuyvant.

LIX
Ainsi m'ont amours abusé
Et pourmené de l'uys au pesle.
Je croy qu'homme n'est si rusé,
Fust fin comme argent de coepelle,
Qui n'y laissast linge, drap, paelle,

Mais qu'il fust ainsi manyé
Comme moy, qui partout m'appelle
L'amant remys et regnyé.

LX Je regnie Amours et despite ;
Je deffie a feu et a sang.
Mort par elles me precipite,
Et ne leur en chault pas d'ung blanc.
Ma vïelle ay mys soubz le banc ;
Amans je ne suyvray jamais :
Se jadis je fus de leur ranc,
Je desclare que n'en suis mais.

LXI Car j'ay mys le plumail au vent :
Or le suyve qui a attente ;
De ce me tais doresnavant,
Car poursuivre vueil mon entente.
Et s'aucun m'interroge ou tente
Comment d'Amours j'ose mesdire,
Ceste parolle le contente :
« Qui meurt, a ses loix de tout dire. »

LXII Je congnois approcher ma seuf ;
Je crache, blanc comme coton,
Jacoppins gros comme ung esteuf.
Qu'est ce a dire ? que Jehanneton
Plus ne me tient pour valeton,
Mais pour ung viel usé roquart :
De viel porte voix et le ton,
Et ne suys qu'ung jeune coquart.

LXIII Dieu mercy et Tacque Thibault,
Qui tant d'eau froide m'a fait boire,
Mis en bas lieu, non pas en hault,
Mengier d'angoisse mainte poire,

Enferré... Quant j'en ay memoire,
Je prie pour luy *et reliqua*,
Que Dieu luy doint, et voire, voire !
Ce que je pense... *et cetera*.

LXIV Toutesfois, je n'y pense mal
Pour luy, ne pour son lieutenant,
Aussi pour son official,
Qui est plaisant et avenant ;
Que faire n'ay du remenant.
Mais du petit maistre Robert ?...
Je les ayme, tout d'ung tenant,
Ainsi que fait Dieu le Lombart.

LXV Si me souvient bien, Dieu mercis,
Que je feis a mon partement
Certains laiz, l'an cinquante six,
Qu'aucuns, sans mon consentement,
Voulurent nommer Testament ;
Leur plaisir fut et non le mien.
Mais quoy ? on dit communement
Qu'ung chascun n'est maistre du sien.

LXVI Pour les revoquer ne le dis,
Et y courust toute ma terre ;
De pitié ne suis refroidis
Envers le Bastart de la Barre :
Parmy ses trois gluyons de fuerre,
Je luy donne mes vieilles nates ;
Bonnes seront pour tenir serre,
Et soy soustenir sur les pates.

LXVII S'ainsi estoit qu'aucun n'eust pas
Receu les laiz que je luy mande,
J'ordonne qu'après mon trespas

A mes hoirs en face demande.
Mais qui sont ils ? S'on le demande :
Moreau, Provins, Robin Turgis.
De moy, dictes que je leur mande,
Ont eu jusqu'au lit ou je gis.

LXVIII Somme, plus ne diray qu'ung mot,
Car commencer vueil a tester :
Devant mon clerc Fremin qui m'ot,
S'il ne dort, je vueil protester
Que n'entens homme detester
En ceste presente ordonnance,
Et ne la vueil magnifester
Si non ou royaume de France.

LXIX Je sens mon cuer qui s'affoiblit
Et plus je ne puis papier.
Fremin, sié toy pres de mon lit,
Que l'on ne me viengne espier ;
Prens ancre tost, plume et papier ;
Ce que nomme escry vistement,
Puys fay le partout coppier ;
Et vecy le commancement.

LXX Ou nom de Dieu, Pere eternel,
Et du Filz que Vierge parit,
Dieu au Pere coeternel,
Ensemble le Saint Esperit,
Qui sauva ce qu'Adam perit
Et du pery pare les cieulx...
Qui bien ce croit, peu ne merit,
Gens mors estre faiz petiz dieux.

LXXI Mors estoient, et corps et ames,
En dampnee perdicion,

Corps pourris et ames en flammes,
De quelconque condicion.
Toutesfois, fais excepcion
Des patriarches et prophetes ;
Car, selon ma concepcion,
Oncques n'eurent grant chault aux fesses.

LXXII Qui me diroit : « Qui vous fait metre
Si tres avant ceste parolle,
Qui n'estes en theologie maistre ?
A vous est presumpcion folle ! »
C'est de Jhesus la parabolle
Touchant du Riche ensevely
En feu, non pas en couche molle,
Et du Ladre de dessus luy.

LXXIII Se du Ladre eust veu le doit ardre,
Ja n'en eust requis refrigere,
N'au bout d'icelluy doit aherdre
Pour rafreschir sa maschouëre.
Pyons y feront mate chiere,
Qui boyvent pourpoint et chemise,
Puys que boiture y est si chiere.
Dieu nous en gart ! bourde jus mise.

LXXIV Ou nom de Dieu, comme j'ay dit,
Et de sa glorieuse Mere,
Sans pechié soit parfait ce dit
Par moy, plus megre que chimere ;
Se je n'ay eu fievre eufumere,
Ce m'a fait divine clemence ;
Mais d'autre dueil et perte amere
Je me tais, et ainsi commence.

LXXV Premier, je donne ma povre ame
A la benoiste Trinité,

Et la commande a Nostre Dame,
Chambre de la divinité,
Priant toute la charité
Des dignes neuf Ordres des cieulx
Que par eulx soit ce don porté
Devant le Trosne precieux.

LXXVI Item, mon corps j'ordonne et laisse
A nostre grant mere la terre;
Les vers n'y trouveront grant gresse,
Trop luy a fait fain dure guerre.
Or luy soit delivré grant erre :
De terre vint, en terre tourne;
Toute chose, se par trop n'erre,
Voulentiers en son lieu retourne.

LXXVII Item, et a mon plus que pere,
Maistre Guillaume de Villon,
Qui esté m'a plus doulx que mere
A enfant levé de maillon :
Degeté m'a de maint bouillon,
Et de cestuy pas ne s'esjoye,
Si luy requier a genouillon
Qu'il m'en laisse toute la joye;

LXXVIII Je luy donne ma librairie,
Et le Rommant du Pet au Deable,
Lequel maistre Guy Tabarie
Grossa qui est homs veritable;
Par cayers est soubz une table.
Combien qu'il soit rudement fait,
La matiere est si tres notable
Qu'elle amende tout le mesfait.

LXXIX Item, donne a ma povre mere
Pour saluer Nostre Maistresse,

Qui pour moy ot douleur amere,
Dieu le scet, et mainte tristesse :
Autre chastel n'ay, ne fortresse,
Ou me retraye corps et ame,
Quant sur moy court malle destresse,
Ne ma mere, la povre femme !

[*B. pour prier Nostre Dame.*]

BALLADE

Dame des cieulx, regente terrienne,
Emperiere des infernaux palus,
Recevez moy, vostre humble chrestienne,
Que comprinse soye entre vos esleus,
Ce non obstant qu'oncques rien ne valus.
Les biens de vous, Ma Dame et Ma Maistresse,
Sont trop plus grans que ne suis pecheresse,
Sans lesquelz biens ame ne peut merir
N'avoir les cieulx, je n'en suis jangleresse.
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

A vostre Filz dictes que je suis sienne ;
De luy soyent mes pechiez abolus ;
Pardonne moy comme a l'Egipcienne,
Ou comme il feist au clerc Theophilus,
Lequel par vous fut quitte et absolus,
Combien qu'il eust au deable fait promesse.
Preservez moy que face jamais ce,
Vierge portant, sans rompure encourir,
Le sacrement qu'on celebre a la messe.
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Femme je suis povrette et ancïenne,
Qui riens ne sçay ; oncques lettre ne leus.
Au moustier voy dont suis paroissienne
Paradis paint, ou sont harpes et lus,

897 Et ung enfer ou dampnez sont boullus :
L'ung me fait paour, l'autre joye et liesse.
La joye avoir me fay, haulte Deesse,
A qui pecheurs doivent tous recourir,
Comblez de foy, sans fainte ne paresse.
902 En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Vous portastes, digne Vierge, princesse,
Iesus regnant qui n'a ne fin ne cesse.
905 Le Tout Puissant, prenant nostre foiblesse,
Laissa les cieulx et nous vint secourir,
Offrit a mort sa tres chiere jeunesse ;
Nostre Seigneur tel est, tel le confesse.
909 En ceste foy je vueil vivre et mourir.

LXXX Item, m'amour, ma chiere rose,
Ne luy laisse ne cuer ne foye ;
Elle ameroit mieulx autre chose,
913 Combien qu'elle ait assez monnoye.
Quoy ? une grant bource de soye,
Plaine d'escuz, parfonde et large ;
Mais pendu soit il, que je soye,
917 Qui luy lairra escu ne targe.

LXXXI Car elle en a, sans moy, assez.
Mais de cela il ne m'en chault ;
Mes plus grans dueilz en sont passez,
921 Plus n'en ay le croppion chault.
Si m'en desmetz aux hoirs Michault,
Qui fut nommé le Bon Fouterre ;
Priez pour luy, faictes ung sault :
925 A Saint Satur gist, soubz Sancerre.

LXXXII Ce non obstant, pour m'acquitter
Envers Amours, plus qu'envers elle,

Car oncques n'y peuz acquester
D'espoir une seule estincelle
(Je ne sçay s'a tous si rebelle
A esté, ce m'est grant esmoy ;
Mais, par sainte Marie la belle !
Je n'y voy que rire pour moy),

LXXXIII Ceste ballade luy envoye
Qui se termine tout par R.
Qui luy portera ? Que je voye.
Ce sera Pernet de la Barre,
Pourveu, s'il rencontre en son erre
Ma damoiselle au nez tortu,
Il luy dira, sans plus enquerre :
« Orde paillarde, dont viens tu ? »

BALLADE

[*B. à s'amye.*]

Faulse beauté qui tant me couste chier,
Rude en effect, ypocrite doulceur,
Amour dure plus que fer a maschier,
Nommer que puis, de ma desfaçon seur,
Cherme felon, la mort d'ung povre cuer,
Orgueil mussié qui gens met au mourir,
Yeulx sans pitié, ne veult droicte Rigueur,
Sans empirer, ung povre secourir.

Mieulx m'eust valu avoir esté serchier
Ailleurs secours : c'eust esté mon onneur ;
Riens ne m'eust sceu hors de ce fait hachier.
Trotter m'en fault en fuyte a deshonneur.
Haro, haro, le grant et le mineur !
Et qu'est ce cy ? Mourray sans coup ferir,
Ou Pitié veult, selon ceste teneur,
Sans empirer, ung povre secourir.

Vng temps viendra qui fera dessechier,
Iaunir, flestrir vostre espanye fleur ;
Ie m'en risse, se tant peusse marchier
961 **L**ors ; mais nennil, ce seroit donc foleur :
Las, viel seray ; vous, laide, sans couleur,
Or beuvez fort, tant que ru peut courir ;
Ne donnez pas a tous ceste douleur,
965 Sans empirer, ung povre secourir.

Prince amoureux, des amans le greigneur,
Vostre mal gré ne vouldroye encourir,
Mais tout franc cuer doit pour Nostre Seigneur,
969 Sans empirer, ung povre secourir.

LXXXIV Item, a maistre Ythier Marchant,
Auquel mon branc laissai jadis,
Donne, mais qu'il le mette en chant,
973 Ce lay contenant des vers dix,
Et, au luz, ung *De profundis*
Pour ses ancïennes amours
Desquelles le nom je ne dis,
977 Car il me hairoit a tous jours.

LAY

[*Rondeau.*]

Mort, j'appelle de ta rigueur,
Qui m'as ma maistresse ravie,
980 Et n'es pas encore assouvie
Se tu ne me tiens en langueur :
Onc puis n'eus force ne vigueur ;
Mais que te nuysoit elle en vie,
984 Mort ?

Deux estions et n'avions qu'ung cuer ;
S'il est mort, force est que devie,

Voire, ou que je vive sans vie
Comme les images, par cuer,
Mort !

LXXXV Item, a maistre Jehan Cornu
Autre nouveau laìs lui vueil faire,
Car il m'a tous jours secouru
A mon grant besoing et affaire ;
Pour ce, le jardin luy transfere,
Que maistre Pierre Bobignon
M'arenta, en faisant refaire
L'uys et redrecier le pignon.

LXXXVI Par faulte d'ung uys, j'y perdis
Ung grez et ung manche de houe.
Alors huit faulcons, non pas dix,
N'y eussent pas prins une aloue.
L'ostel est seur, mais qu'on le cloue.
Pour enseigne y mis ung havet ;
Qui que l'ait prins, point ne l'en loue :
Sanglante nuyt et bas chevet !

LXXXVII Item, et pour ce que la femme
De maistre Pierre Saint Amant
(Combien, se coulpe y a a l'ame,
Dieu luy pardonne doulcement !)
Me mist ou renc de cayement,
Pour le *Cheval Blanc* qui ne bouge
Luy changeray une jument,
Et *la Mulle* a ung asne rouge.

LXXXVIII Item, donne a sire Denis
Hesselin, esleu de Paris,
Quatorze muys de vin d'Aulnis
Prins sur Turgis a mes perilz.

S'il en beuvoit tant que peris
En fust son sens et sa raison,
Qu'on mette de l'eau es barilz :
Vin pert mainte bonne maison.

LXXXIX Item, donne a mon advocat,
Maistre Guillaume Charruau,
Quoy ? que Marchant ot pour estat,
Mon branc; je me tais du fourreau.
Il aura, o ce, ung rëau
En change, affin que sa bource enfle,
Prins sur la chaussee et carreau
De la grant cousture du Temple.

XC Item, mon procureur Fournier
Aura pour toutes ses corvees
(Simple seroit de l'espargnier)
En ma bource quatre havees,
Car maintes causes m'a sauvees,
Justes, ainsi, Jhesu Christ m'aide !
Comme elles ont esté trouvees;
Mais bon droit a bon mestier d'aide.

XCI Item, je donne a maistre Jaques
Raguier *le Grant Godet* de Greve,
Pourveu qu'il paiera quatre plaques,
Deust il vendre, quoy qu'il luy griefve,
Ce dont on cueuvre mol et greve;
Aller sans chausse, en eschappin,
Se sans moy boit, assiet ou lieve,
Au trou de *la Pomme de Pin*.

XCII Item, quant est de Merebeuf
Et de Nicolas de Louviers,
Vache ne leur donne ne beuf,

1049 Car vachiers ne sont ne bouviers,
Mais gens a porter esperviers,
Ne cuidez pas que je me joue,
Et pour prendre perdris, plouviers,
1053 Sans faillir, sur la Machecoue.

XCIII Item, viengne Robin Turgis
A moy, je luy paieray son vin;
Combien, s'il treuve mon logis,
1057 Plus fort sera que le devin.
Le droit luy donne d'eschevin,
Que j'ay comme enfant de Paris :
Se je parle ung peu poictevin,
1061 Ice m'ont deux dames apris.

XCIV Elles sont tres belles et gentes,
Demourans a Saint Generou
Pres Saint Julien de Voventes,
1065 Marche de Bretaigne ou Poictou.
Mais i ne di proprement ou
Yquelles passent tous les jours;
M'arme! i ne seu mie si fou,
1069 Car i vueil celer mes amours.

XCV Item, a Jehan Raguier je donne,
Qui est sergent, voire des Douze,
Tant qu'il vivra, ainsi l'ordonne,
1073 Tous les jours une tallemouse,
Pour bouter et fourrer sa mouse,
Prinse a la table de Bailly;
A Maubué sa gorge arrouse,
1077 Car au mengier n'a pas failly.

XCVI Item, donne au Prince des Sotz
Pour ung bon sot Michault du Four,
Qui a la fois dit de bons motz

Et chante bien « Ma doulce amour ! »
Il aura, o ce, le bonjour;
Brief, mais qu'il fust ung peu en point,
Il est ung droit sot de sejour,
Et est plaisant ou il n'est point.

XCVII Item, aux Unze Vingtz Sergens
Donne, car leur fait est honneste
Et sont bonnes et doulces gens,
Denis Richier et Jehan Vallette,
A chascun une grant cornete
Pour pendre a leurs chappeaulx de faultre;
J'entens a ceulx a pié, hohete!
Car je n'ay que faire des autres.

XCVIII De rechief, je donne a Pernet,
J'entens le Bastart de la Barre,
Pour ce qu'il est beau filz et net,
En son escu, en lieu de barre,
Trois dez plombez, de bonne carre,
O ung beau joly jeu de cartes.
Mais quoy ? s'on l'oyt vecir ne poirre,
En oultre aura les fievres quartes.

XCIX Item, ne vueil plus que Cholet
Dolle, trenche, doûve ne boise,
Relie broc ne tonnelet,
Mais tous ses houstilz changier voise
A une espee lyonnoise,
Et retiengne le hutinet :
Combien qu'il n'ayme bruyt ne noise,
Si luy plaist il ung tantinet.

C Item, je donne a Jehan le Lou,
Homme de bien et bon marchant,
Pour ce qu'il est linget et flou,

1113 Et que Cholet est mal serchant,
Ung beau petit chiennet couchant
Qui ne laira poullaille en voye,
Ung long tabart et bien cachant
1117 Pour les mussier, qu'on ne les voye.

CI Item, a l'Orfevre de Bois,
Donne cent clouz, queues et testes,
De gingembre sarrazinois,
1121 Non pas pour acomplir ses boetes,
Mais pour conjoindre culz et coetes,
Et couldre jambons et andoulles,
Tant que le lait en monte es tetes
1125 Et le sang en devalle es coulles.

CII Au cappitaine Jehan Riou,
Tant pour luy que pour ses archiers,
Je donne six hures de lou,
1129 Qui n'est pas vïande a porchiers,
Prins a gros mastins de bouchiers.
Et cuites en vin de buffet.
Pour mengier de ces morceaulx chiers,
1133 On en feroit bien ung malfait.

CIII C'est vïande ung peu plus pesante,
Que duvet, ne plume, ne liege.
Elle est bonne a porter en tente,
1137 Ou pour user en quelque siege.
S'ilz estoient prins en un piege,
Que ces mastins ne sceussent courre,
J'ordonne, moy qui suis son miege,
1141 Que des peaulx, sur l'iver, se fourre.

CIV Item, a Robinet Trascaille,
Qui en service s'est bien fait :
A pié ne va comme une caille,

Mais sur rouan gros et reffait;
Je luy donne, de mon buffet,
Une jatte qu'emprunter n'ose;
Si aura mesnage parfait:
Plus ne luy falloit autre chose.

CV Item, donne a Perrot Girart,
Barbier juré du Bourg la Royne,
Deux bacins et ung coquemart,
Puis qu'a gaignier met telle paine.
Des ans y a demie douzaine
Qu'en son hostel de cochons gras
M'apatella une sepmaine,
Tesmoing l'abesse de Pourras.

CVI Item, aux Freres mendians,
Aux Devotes et aux Beguines,
Tant de Paris que d'Orleans,
Tant Turlupins que Turlupines,
De grasses souppes jacoppines
Et flaons leur fais oblacion;
Et puis après, soubz les courtines,
Parler de contemplacion.

CVII Si ne suis je pas qui leur donne,
Mais de tous enffans sont les meres,
Et Dieu, qui ainsi les guerdonne,
Pour qui seuffrent paines ameres.
Il faut qu'ilz vivent, les beaulx peres,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir a nos commeres,
Ilz ayment ainsi leurs maris.

CVIII Quoy que maistre Jehan de Poullieu
En voulsist dire *et reliqua*,

Contraint et en publique lieu,
1177 Voulsist ou non, s'en revoqua ;
Maistre Jehan de Mehun s'en moqua ;
De leur façon si fist Mathieu ;
Mais on doit honnorer ce qu'a
1181 Honnoré l'Eglise de Dieu.

CIX Si me soubmectz, leur serviteur
En tout ce que puis faire et dire,
A les honnorer de bon cuer
1185 Et obeïr, sans contredire ;
L'homme bien fol est d'en mesdire,
Car, soit a part ou en preschier
Ou ailleurs, il ne fault pas dire
1189 Se gens sont pour eux revenchier.

CX Item, je donne a frere Baude,
Demourant en l'ostel des Carmes,
Portant chiere hardie et baude,
1193 Une sallade et deux guysarmes,
Que Detusca et ses gens d'armes
Ne lui riblent sa caige vert.
Viel est : s'il ne se rent aux armes,
1197 C'est bien le deable de Vauvert.

CXI Item, pour ce que le Scelleur
Maint estront de mouche a maschié,
Donne, car homme est de valeur,
1201 Son seau d'avantage crachié,
Et qu'il ait le poulce escachié,
Pour tout empreindre a une voye ;
J'entens celuy de l'Eveschié,
1205 Car les autres, Dieu les pourvoye !

CXII Quant des auditeurs messeigneurs,
Leur granche ilz auront lambroissee ;

Et ceulx qui ont les culz rongneux,
1209 Chascun une chaire percee;
Mais qu'a la petite Macee
D'Orleans, qui ot ma sainture,
L'amende soit bien hault tauxee :
1213 Elle est une mauvaise ordure.

CXIII Item, donne a maistre Françoys,
Promoteur, de la Vacquerie
Ung hault gorgerin d'escossoys,
1217 Toutesfois sans orfaverie;
Car, quant receut chevallerie,
Il maugrea Dieu et saint George.
Parler n'en oit qu'il ne s'en rie,
1221 Comme enragié, a plaine gorge.

CXIV Item, a maistre Jehan Laurens,
Qui a les povres yeulx si rouges
Pour le pechié de ses parens
1225 Qui burent en barilz et courges,
Je donne l'envers de mes bouges
Pour tous les matins les torchier;
S'il fut arcevesque de Bourges,
1229 Du sendail eust, mais il est chier.

CXV Item, a maistre Jehan Cotart,
Mon procureur en court d'Eglise,
Devoye environ ung patart,
1233 Car a present bien m'en advise,
Quant chicaner me feist Denise,
Disant que l'avoye mauldite;
Pour son ame, qu'es cieulx soit mise,
1237 Ceste oroison j'ay cy escripte.

BALLADE

[*B. et oroison.*]

Pere Noé, qui plantastes la vigne,
Vous aussi, Loth, qui beustes ou rochier,
Par tel party qu'Amours, qui gens engigne,
De voz filles si vous feist approuchier
(Pas ne le dy pour vous le reprouchier),
Archetriclin, qui bien sceustes c'est art,
Tous trois vous pry qu'o vous vueillez perchier
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart.

Jadis extraict il fut de vostre ligne,
Luy qui beuvoit du meilleur et plus chier;
Et ne deust il avoir vaillant ung pigne,
Certes, sur tous, c'estoit ung bon archier;
On ne luy sceut pot des mains arrachier;
De bien boire ne fut oncques fetart.
Nobles seigneurs, ne souffrez empeschier
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart!

Comme homme beu qui chancelle et trepigne
L'ay veu souvent, quant il s'alloit couchier,
Et une fois il se feist une bigne,
Bien m'en souvient, a l'estal d'ung bouchier;
Brief, on n'eust sceu en ce monde serchier
Meilleur pyon, pour boire tost et tart.
Faictes entrer quan. vous l'orrez huchier
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart!

Prince, il n'eust sceu jusqu'a terre crachier;
Tousjours crioit : « Haro! la gorge m'art. »
Et si ne sceust oncq sa seuf estanchier,
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart.

CXVI Item, vueil que le jeune Merle
Desormais gouverne mon change,
Car de changier envys me mesle,
1269 Pourveu que tousjours baille en change,
Soit a privé soit a estrange,
Pour trois escus six brettes targes,
Pour deux angelotz ung grant ange :
1273 Amans si doivent estre larges.

CXVII Item, j'ay sceu en ce voyage
Que mes trois povres orphelins
Sont creus et deviennent en aage
1277 Et n'ont pas testes de belins,
Et qu'enfans d'icy a Salins
N'a mieulx sachans leur tour d'escolle.
Or, par l'ordre des Mathelins,
1281 Telle jeunesse n'est pas folle.

CXVIII Si vueil qu'ilz voisent a l'estude ;
Ou ? sur maistre Pierre Richier.
Le Donat est pour eulx trop rude :
1285 Ja ne les y vueil empeschier.
Ils sauront, je l'ayme plus chier,
Ave salus, tibi decus,
Sans plus grans lettres enserchier :
1289 Tousjours n'ont pas clers l'au dessus.

CXIX Cecy estudient, et ho !
Plus proceder je leur deffens.
Quant d'entendre le grant *Credo*,
1293 Trop fort il est pour telz enfans.
Mon long tabart en deux je fens ;
Si vueil que la moitié s'en vende
Pour leur en acheter des flaons,
1297 Car jeunesse est ung peu friande.

CXX
Et vueil qu'ilz soient informez
En meurs, quoy que couste bature;
Chaperons auront enformez.
Et les poulces sur la sainture;
Humbles a toute creature,
Disans : « Han ? Quoy ? Il n'en est rien ! »
Si diront gens, par adventure :
« Vecy enfans de lieu de bien ! »

CXXI
Item, et mes povres clerjons,
Auxquelz mes tiltres resigné :
Beaulx enfans et droiz comme jons
Les voyant, m'en desaisiné,
Cens recevoir leur assigné,
Seur comme qui l'auroit en paulme,
A ung certain jour consigné,
Sur l'ostel de Gueuldry Guillaume;

CXXII
Quoy que jeunes et esbatans
Soient, en riens ne me desplaist :
Dedens trente ans ou quarante ans
Bien autres seront, se Dieu plaist.
Il fait mal qui ne leur complaist;
Ilz sont tres beaulx enfans et gens;
Et qui les bat ne fiert, fol est,
Car enfans si deviennent gens.

CXXIII
Les bources des Dix et Huit Clers
Auront; je m'y vueil travaillier :
Pas ilz ne dorment comme loirs
Qui trois mois sont sans resveillier.
Au fort, triste est le sommeillier
Qui fait aisier jeune en jeunesse,
Tant qu'en fin lui faille veillier,
Quant reposer deust en viellesse.

CXXIV Si en escrips au collateur
Lettres semblables et pareilles :
Or prient pour leur bienfaiteur,
1333 Ou qu'on leur tire les oreilles.
Aucunes gens ont grans merveilles
Que tant m'encline envers ces deux ;
Mais, foy que doy festes et veilles,
1337 Oncques ne vy les meres d'eulx !

CXXV Item, donne a Michault Cul-d'Oue
Et a sire Charlot Taranne
Cent solz (s'ils demandent : « Prins ou ? »
1341 Ne leur chault : ils viendront de manne)
Et unes houses de basanne,
Autant empeigne que semelle,
Pourveu qu'ils me salueront Jehanne,
1345 Et autant une autre comme elle.

CXXVI Item, au seigneur de Grigny,
Auquel jadis laissay Vicestre,
Je donne la tour de Billy
1349 Pourveu, se huys y a ne fenestre
Qui soit ne debout ne en estre,
Qu'il mette tres bien tout a point.
Face argent a destre, a senestre :
1353 Il m'en fault et il n'en a point.

CXXVII Item, a Thibault de la Garde...
Thibault ? je mens, il a nom Jehan ;
Que luy donray je, que ne perde ?
1357 (Assez ay perdu tout cest an ;
Dieu y vueille pourveoir, *amen* !)
Le Barillet, par m'ame, voire !
Genevoys est plus ancïen
1361 Et a plus beau nez pour y boire.

CXXVIII Item, je donne a Basanier,
Notaire et greffier criminel,
De giroffle plain ung pannier
Prins sur maistre Jehan de Reynel.
Tant a Mautaint tant a Rosnel;
Et, avec ce don de giroffle,
Servir de cuer gent et ysnel
Le seigneur qui sert saint Cristofle.

CXXIX Auquel ceste ballade donne
Pour sa dame, qui tous biens a;
S'Amour ainsi tous ne guerdonne,
Je ne m'esbaÿs de cela,
Car au pas conquester l'ala
Que tint Regnier, roy de Cecille,
Ou si bien fist et peu parla
Qu'onques Hector fist ne Troïlle.

[*B. pour Robert d'Estouteville.*]

BALLADE

Au poinct du jour, que l'esprevier se bat,
Meu de plaisir et par noble coustume,
Bruit la maulvis et de joye s'esbat,
Reçoit son per et se joingt a sa plume,
Offrir vous vueil, a ce desir m'alume,
Ioyeusement ce qu'aux amans bon semble.
Sachiez qu'Amour l'escript en son volume.
Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble.

Dame serez de mon cuer sans debat,
Entierement, jusques mort me consume.
Lorier souef qui pour mon droit combat
Olivier franc, m'ostant toute amertume,
Raison ne veult que je desacoustume,
Et en ce vueil avec elle m'assemble

De vous servir, mais que m'y acoustume ;
1393 Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble.

Et qui plus est, quant dueil sur moy s'embat,
Par Fortune qui souvent si se fume,
Vostre doulx oeil sa malice rabat,
1397 Ne mais ne moins que le vent fait la plume.
Si ne pers pas la graine que je sume
En vostre champ, quant le fruit me ressemble.
Dieu m'ordonne que le fouÿsse et fume ;
1401 Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble.

Princesse, oyez ce que cy vous resume :
Que le mien cuer du vostre desassemble
Ja ne sera ; tant de vous en presume ;
1405 Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble.

CXXX Item, a sire Jehan Perdrier,
Riens, n'a Françoys, son secont frere.
Si m'ont tous jours voulu aidier,
1409 Et de leurs biens faire confrere ;
Combien que Françoys, mon compere,
Langues cuisant, flambans et rouges,
My commandement my priere,
1413 Me recommanda fort a Bourges.

CXXXI Si allé veoir en Taillevent,
Ou chappitre de fricassure,
Tout au long, derriere et devant,
1417 Lequel n'en parle jus ne sure.
Mais Macquaire, je vous asseure,
A tout le poil cuisant ung deable,
Affin que sentist bon l'arsure,
1421 Ce *recipe* m'escript, sans fable.

BALLADE

En reagal, en arcenic rochier,
En orpiment, en salpestre et chaulx vive,
En plomb boullant pour mieulx les esmorchier,
En suif et poix destrempez de lessive
Faicte d'estrons et de pissat de juifve,
En lavaille de jambes a meseaulx,
En racleure de piez et viels houseaulx,
En sang d'aspic et telz drogues vlimeuses,
En fiel de loups, de regnars et blereaulx,
Soient frittes ces langues envieuses!

En cervelle de chat qui hayt peschier,
Noir, et si viel qu'il n'ait dent en gencive,
D'ung viel mastin, qui vault bien aussi chier,
Tout enragié, en sa bave et salive,
En l'escume d'une mulle poussive
Detrenchiee menu a bons ciseaulx,
En eaue ou ratz plongent groings et museaulx,
Raines, crappaulx, telz bestes dangereuses,
Serpens, lesars et telz nobles oyseaulx,
Soient frittes ces langues envieuses!

En sublimé, dangereux a touchier,
Et ou nombril d'une couleuvre vive,
Ou sang qu'on voit es palletes sechier
Sur ces barbiers, quant plaine lune arrive,
Dont l'ung est noir, l'autre plus vert que cive,
En chancre et fiz, et en ces ors cuveaulx
Ou nourrisses essangent leurs drappeaulx,
En petiz baings de filles amoureuses
(Qui ne m'entent n'a suivy les bordeaulx),
Soient frittes ces langues envieuses!

Prince, passez tous ces frians morceaulx,
S'estamine n'avez, sacs ne bluteaulx,
Parmy le fons d'unes brayes breneuses;
Mais, par avant, en estrons de pourceaulx
Soient frittes ces langues envieuses!

CXXXII Item, a maistre Andry Courault,
« Les Contrediz Franc Gontier » mande;
Quant du tirant seant en hault,
A cestuy la riens ne demande.
Le Saige ne veult que contende
Contre puissant povre homme las,
Affin que ses fillez ne tende
Et que ne trebuche en ses las.

CXXXIII Gontier n'est craint : il n'a nuls hommes
Et mieulx que moy n'est herité;
Mais en ce debat cy nous sommes,
Car il loue sa povreté,
Estre povre yver et esté,
Et a felicité repute
Ce que tiens a maleureté.
Lequel a tort? Or en dispute.

BALLADE

[Les contreditz de Franc Gontier.]

Sur mol duvet assis, ung gras chanoine,
Les ung brasier, en chambre bien natee,
A son costé gisant dame Sidoine,
Blanche, tendre, polie et attintee,
Boire ypocras, a jour et a nuytee,
Rire, jouer, mignonner et baisier,
Et nu à nu, pour mieulx des corps s'aisier,
Les vy tous deux, par ung trou de mortaise :

Lors je congneus que, pour dueil appaisier,
Il n'est tresor que de vivre a son aise.

Se Franc Gontier et sa compaigne Helaine
Eussent ceste doulce vie hantee,
D'ongnons, civotz, qui causent fort alaine,
N'acontassent une bise tostee.
Tout leur mathon, ne toute leur potee,
Ne prise ung ail, je le dy sans noysier.
S'ilz se vantent couchier soubz le rosier,
Lequel vault mieulx ? Lict costoyé de chaise.
Qu'en dites vous ? Faut il a ce musier ?
Il n'est tresor que de vivre a son aise.

De gros pain bis vivent, d'orge, d'avoine,
Et boivent eaue tout au long de l'anee.
Tous les oyseaulx d'icy en Babiloine
A tel escot une seule journee
Ne me tiendroient, non une matinee.
Or s'esbate, de par Dieu, Franc Gontier,
Helaine o luy, soubz le bel esglantier :
Se bien leur est, n'ay cause qu'il me poise ;
Mais, quoy que soit du laboureux mestier,
Il n'est tresor que de vivre a son aise.

Prince, jugiez, pour tous nous accorder.
Quant est a moy, mais qu'a nul n'en desplaise,
Petit enfant, j'ay oÿ recorder :
Il n'est tresor que de vivre a son aise.

CXXXIV Item, pour ce que scet sa Bible
Madamoiselle de Bruyeres,
Donne preschier, hors l'Evangille,
A elle et a ses bachelieres,
Pour retraire ces villotieres

Qui ont le bec si affillé,
Mais que ce soit hors cymetieres,
Trop bien au Marchié au fillé.

BALLADE

[*B. des femmes de Paris.*]

Quoy qu'on tient belles langagieres
Florentines, Veniciennes,
Assez pour estre messagieres,
Et mesmement les ancïennes;
Mais, soient Lombardes, Rommaines,
Genevoises, a mes perilz,
Pimontoises, Savoisiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

De tres beau parler tiennent chaieres,
Ce dit on, les Neapolitaines,
Et sont tres bonnes caquetieres
Allemandes et Pruciennes;
Soient Grecques, Egipciennes,
De Hongrie ou d'autre pays,
Espaignolles ou Cathelennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

Brettes, Suysses, n'y sçavent guieres,
Gasconnes, n'aussi Toulousaines :
De Petit Pont deux haranguieres
Les concluront, et les Lorraines,
Engloises et Calaisiennes,
(Ay je beaucoup de lieux compris ?)
Picardes de Valenciennes;
Il n'est bon bec que de Paris.

Prince, aux dames Parisiennes
De beau parler donne le pris;

Quoy qu'on die d'Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

CXXXV Regarde m'en deux, trois, assises
Sur le bas du ply de leurs robes,
En ces moustiers, en ces eglises;
Tire toy pres, et ne te hobes;
Tu trouveras la que Macrobes
Oncques ne fist tels jugemens.
Entens; quelque chose en desrobes:
Ce sont tres beaulx enseignemens.

CXXXVI Item, et au mont de Montmartre,
Qui est ung lieu moult ancien,
Je luy donne et adjoings le tertre
Qu'on dit le mont Valerien,
Et, oultre plus, ung quartier d'an
Du pardon qu'apportay de Romme:
Si ira maint bon crestien
Voir l'abbaye ou il n'entre homme.

CXXXVII Item, varletz et chamberieres
De bons hostelz (riens ne me nuyt)
Feront tartes, flaons et goyeres,
Et grant raillias a mynuit:
Riens n'y font sept pintes ne huit,
Tant que gisent seigneur et dame.
Puis après, sans mener grand bruit,
Je leur ramentoy le jeu d'asne.

CXXXVIII Item, et a filles de bien,
Qui ont peres, meres et antes,
Par m'ame! je ne donne rien,
Car j'ay tout donné aux servantes.
Si fussent ilz de peu contentes,



Grant bien leur fissent mains loppins,
Aux povres filles advenentes,
Qui se perdent aux Jacoppins,

CXXXIX Aux Celestins et aux Chartreux ;
Quoy que vie mainent estroite,
Si ont ilz largement entre eulx,
Dont povres filles ont souffrete :
Tesmoing Jaqueline et Perrete
Et Ysabeau qui dit : « Enné ! » ;
Puis qu'ilz en ont telle disette,
A paine en seroit on damné.

CXL Item, a la Grosse Margot,
Tres doulce face et pourtraicture,
Foy que doy *brelare bigod*,
Assez devote creature ;
Je l'aime de propre nature,
Et elle moy, la doulce sade :
Qui la trouvera d'aventure,
Qu'on luy lise ceste ballade.

[B. de la Grosse Margot.]

BALLADE

Se j'ayme et sers la belle de bon hait,
M'en devez vous tenir a vil ne sot ?
Elle a en soy des biens a fin souhait.
Pour son amour sains bouclier et passot ;
Quant viennent gens, je cours et happe ung pot,
Au vin m'en fuis, sans demener grand bruit ;
Je leur tens eaue, frommage, pain et fruit.
S'ilz paient bien, je leur dis : « *Bene stat* ;
Retournez cy, quant vous serez en ruit,
En ce bordeau ou tenons nostre estat ! »

Mais adoncques il y a grant deshait,
Quant sans argent s'en vient couchier Margot;
Veoir ne la puis, mon cuer a mort la hait.
Sa robe prens, demy saint ou surcot,
Si luy jure qu'il tiendra pour l'escot.
Par les costés se prent; c'est Antecrist.
Crie et jure, par la mort Jhesucrist,
Que non sera. Lors j'empongne ung esclat;
Dessus son nez luy en fais ung escript,
En ce bordeau ou tenons nostre estat.

Puis paix se fait, et me fait ung gros pet
Plus enflambé qu'ung vlimeux escharbot.
Riant, m'assiet son poing sur mon sommet,
Gogo me dit, et me fiert le jambot.
Tous deux yvres, dormons comme ung sabot.
Et, au resveil, quant le ventre luy bruit,
Monte sur moy, que ne gaste son fruit.
Soubz elle geins, plus qu'un aiz me fait plat;
De paillarder tout elle me destruit,
En ce bordeau ou tenons nostre estat.

Vente, gresle, gelle, j'ay mon pain cuit.
Ie suis paillart, la paillarde me duit.
Lequel vault mieulx? Chascun bien s'entresuit.
L'ung vault l'autre; c'est a mau chat mau rat.
Ordure amons, ordure nous assuit;
Nous deffuyons onneur, il nous deffuit,
En ce bordeau ou tenons nostre estat.

CXLI Item, a Marion l'Ydolle
Et la grant Jehanne de Bretaigne
Donne tenir publique escolle
Ou l'escollier le maistre enseigne

Lieu n'est ou ce marchié se tiengne,
Si non en la grisle de Mehun;
De quoy je dis : « Fy de l'enseigne.
1635 Puis que l'ouvraige est si commun ! »

CXLII Item, et a Noel Jolis,
Autre chose je ne luy donne
Fors plain poing d'osiers frez cueillis
1639 En mon jardin; je l'abandonne.
Chastoy est une belle aulmosne,
Ame n'en doit estre marry :
Unze vings coups luy en ordonne
1643 Livrez par la main de Henry.

CXLIII Item, ne sçay qu'a l'Ostel Dieu
Donner, n'a povres hospitaulx;
Bourdes n'ont icy temps ne lieu,
1647 Car povres gens ont assez maulx.
Chascun leur envoye leurs os.
Les mendians ont eu mon oye;
Au fort, ilz en auront les os :
1651 A menue gent menue monnoye.

CXLIV Item, je donne a mon barbier,
Qui se nomme Colin Galerne,
Pres voisin d'Angelot l'erbier,
1655 Ung gros glasson (prins ou? en Marne),
Affin qu'a son ayse s'yverne.
De l'estomac le tiengne pres;
Se l'yver ainsi se gouverne,
1659 Ja n'aura chault l'esté d'après.

CXLV Item, riens aux Enfans Trouvez;
Mais les perdus faut que consolle.
Si doivent estre retrouvez,

Par droit, sur Marion l'Ydolle.
Une leçon de mon escolle
Leur liray, qui ne dure guere.
Teste n'ayent dure ne folle;
Escoutent! car c'est la derniere.

[*Belle leçon aux enfants perdus.*]

« Beaulx enfans, vous perdez la plus
Belle rose de vo chappeau;
Mes clers pres prenans comme glus,
Si vous allez a Montpipeau
Ou a Rueil, gardez la peau :
Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,
Cuidant que vaulsist le rappeau,
La perdit Colin de Cayeux.

« Ce n'est pas ung jeu de trois mailles,
Ou va corps, et peut estre l'ame.
Qui pert, riens n'y sont repentailles
Qu'on n'en meure a honte et diffame;
Et qui gaigne n'a pas a femme
Dido la royne de Cartage.
L'homme donc est fol et infame
Qui, pour si peu, couche tel gage.

« Qu'ung chascun encore m'escoute!
On dit, et il est verité,
Que charretee se boit toute,
Au feu l'yver, au bois l'esté.
S'argent avez, il n'est enté;
Mais le despendez tost et viste.
Qui en voyez vous herité?
Jamais mal acquest ne prouffite. »

[Ballade de bonne doctrine.]

BALLADE

Car ou soies porteur de bulles,
Pipeur ou hasardeur de dez,
Tailleur de faulx coings, tu te brusles,
Comme ceulx qui sont eschaudez,
Traistres parjurs, de foy vuydez;
Soies larron, ravis ou pilles,
Ou en va l'acquest, que cuidez?
Tout aux tavernes et aux filles.

Ryme, raille, cymballe, luttes,
Comme fol, fainctif, eshontez;
Farce, broulle, joue des fleustes;
Fais, es villes et es citez,
Farces, jeux et moralitez;
Gaigne au berlanc, au glic, aux quilles.
Aussi bien va, or escoutez!
Tout aux tavernes et aux filles.

De telz ordures te reculles,
Laboure, fauche champs et prez,
Sers et pense chevaux et mulles,
S'aucunement tu n'es lettrez;
Assez auras, se prens en grez.
Mais, se chanvre broyes ou tilles,
Ne tens ton labour qu'as ouvrez
Tout aux tavernes et aux filles.

Chausses, pourpoins esguilletez,
Robes, et toutes voz drappilles,
Ains que vous fassiez pis, portez
Tout aux tavernes et aux filles.

CXLVI A vous parle, compaings de galle,
Mal des ames et bien du corps,
Gardez vous tous de ce mau hasle
Qui noircist les gens quant sont mors;
Eschevez le, c'est ung mal mors;
Passez vous en mieulx que pourrez;
Et, pour Dieu, soiez tous recors
Qu'une fois viendra que mourrez.

CXLVII Item, je donne aux Quinze Vings
(Qu'autant vauldroit nommer Trois Cens)
De Paris, non pas de Provins,
Car a eulx tenu je me sens;
Ilz auront, et je m'y consens,
Sans les estuys, mes grans lunettes,
Pour mettre a part, aux Innocens,
Les gens de bien des deshonnestes.

CXLVIII Icy n'y a ne ris ne jeu.
Que leur vault avoir eu chevances,
N'en grans lis de parement jeu,
Engloutir vins en grosses pances,
Mener joye, festes et dances,
Et de ce prest estre a toute heure?
Toutes faillent telles plaisances,
Et la coulpe si en demeure.

CXLIX Quant je considere ces testes
Entassees en ces charniers,
Tous furent maistres des requestes,
Au moins de la Chambre aux Deniers,
Ou tous furent portepanniers :
Autant puis l'ung que l'autre dire,
Car d'evesques ou lanterniers
Je n'y congnois riens a redire.

CL Et icelles qui s'enclinoient
Unes contre autres en leurs vies,
Desquelles les unes regnoient
1755 Des autres craintes et servies,
La les voy toutes assouvies,
Ensemble en ung tas peslemesle.
Seigneuries leur sont ravies;
1759 Clerc ne maistre ne s'y appelle.

CLI Or sont ilz mors, Dieu ait leurs ames!
Quant est des corps, ilz sont pourris.
Aient esté seigneurs ou dames,
1763 Souef et tendrement nourris
De cresme, fromentee ou riz,
Leurs os sont declinez en pouldre
Auxquelz ne chault d'esbatz ne ris.
1767 Plaise au doulx Jhesus les absouldre!

CLII Aux trespassez je fais ce laiz,
Et icelluy je communique
A regens, cours, sieges, palaiz,
1771 Hayneurs d'avarice l'inique,
Lesquelz pour la chose publique
Se seichent les os et les corps :
De Dieu et de saint Dominique
1775 Soient absols quant seront mors.

CLIII Item, riens a Jaquet Cardon,
Car je n'ay riens pour luy d'honneste,
Non pas que le gette habandon,
1779 Sinon ceste bergeronnette;
S'elle eust le chant « Marionnette »,
Fait pour Marion la Peautarde,
Ou d' « Ouvrez vostre huys, Guillemette »,
1783 Elle allast bien a la moustarde :

LAY

Au retour de dure prison,
Ou j'ai laissié presque la vie,
1786 Se Fortune a sur moy envie,
Jugiez s'elle fait mesprison !
Il me semble que, par raison,
Elle deust bien estre assouvie
1790 Au retour.

Se si plaine est de desraison
Que vueille que du tout devie,
Plaise a Dieu que l'ame ravie
En soit lassus en sa maison,
1795 Au retour !

CLIV Item, donne a maistre Lomer,
Comme extraict que je suis de fee,
Qu'il soit bien amé (mais d'amer
1799 Fille en chief ou femme coeffee,
Ja n'en ayt la teste eschauffee)
Et qu'il ne luy couste une noix
Faire ung soir cent fois la faffee,
1803 En despit d'Ogier le Danois.

CLV Item, donne aux amans enfermes,
O le lay maistre Alain Chartier,
A leurs chevez, de pleurs et lermes
1807 Trestout fin plain ung benoistier,
Et ung petit brain d'esglantier,
Qui soit tout vert, pour guipillon,
Pourveu qu'ilz diront ung psaultier
1811 Pour l'ame du povre Villon.

CLVI Item, a maistre Jaques James,
Qui se tue d'amasser biens,
Donne fiancer tant de femmes
1815 Qu'il vouldra ; mais d'espouser, riens.
Por qui amasse il ? Pour les siens.
Il ne plaint fors que ses morceaulx ;
Ce qui fut aux truyes, je tiens
1819 Qu'il doit de droit estre aux pourceaulx.

CLVII Item, sera le Seneschal,
Qui une fois paya mes debtes,
En recompence, mareschal
1823 Pour ferrer oes et canettes.
Je luy envoie ces sornettes
Pour soy desennuyer ; combien,
S'il veult, face en des alumettes :
1827 De bien chanter s'ennuye on bien.

CLVIII Item, au Chevalier du Guet
Je donne deux beaulx petiz pages,
Philebert et le gros Marquet,
1831 Qui tres bien servy, comme sages,
La plus partie de leurs aages,
Ont le prevost des mareschaulx.
Helas ! s'ilz sont cassez de gages,
1835 Aller leur fauldra tous deschaulx.

CLIX Item, a Chappelain je laisse
Ma chappelle a simple tonsure,
Chargee d'une seiche messe
1839 Ou il ne fault pas grant lecture.
Resigné luy eusse ma cure,
Mais point ne veult de charge d'ames ;
De confesser, ce dit, n'a cure,
1843 Sinon chamberieres et dames.

CLX Pour ce que scet bien mon entente
Jehan de Calais, honnorable homme,
Qui ne me vit des ans a trente
1847 Et ne scet comment je me nomme,
De tout ce testament, en somme,
S'aucun y a difficulté,
Oster jusqu'au rez d'une pomme
1851 Je luy en donne faculté.

CLXI De le gloser et commenter,
De le diffinir et descripre,
Diminuer ou augmenter,
1855 De le canceller et prescripre
De sa main et, ne sceut escripre,
Interpreter et donner sens,
A son plaisir, meilleur ou pire :
1859 A tout cecy je m'y consens.

CLXII Et s'aucun, dont n'ay congnoissance,
Estoit allé de mort a vie,
Je vueil et lui donne puissance,
1863 Affin que l'ordre soit suyvie,
Pour estre mieulx parassouvie,
Que ceste aumosne ailleurs transporte,
Sans se l'appliquer par envie ;
1867 A son ame je m'en rapporte.

CLXIII Item, j'ordonne a Sainte Avoye,
Et non ailleurs, ma sepulture ;
Et, affin que chascun me voie,
1871 Non pas en char, mais en painture,
Que l'on tire mon estature
D'ancre, s'il ne coustoit trop chier.
De tombel ? riens : je n'en ay cure,
1875 Car il greveroit le planchier.

CLXIV Item, vueil qu'autour de ma fosse
Ce que s'ensuit, sans autre histoire,
Soit escript en lettre assez grosse
1879 Et, qui n'auroit point d'escriptoire,
De charbon ou de pierre noire,
Sans en riens entamer le plastre ;
Au moins sera de moi memoire
1883 Telle qu'elle est d'ung bon follastre :

EPITAPHE

CLXV CY GIST ET DORT EN CE SOLLIER,
QU' AMOURS OCCIST DE SON RAILLON,
UNG POVRE PETIT ESCOLLIER,
1887 QUI FUT NOMMÉ FRANÇOYS VILLON.
ONCQUES DE TERRE N'OT SILLON.
IL DONNA TOUT, CHASCUN LE SCET :
TABLES, TRESTEAULX, PAIN, CORBEILLON.
1891 AMANS, DICTES EN CE VERSET :

VERSET
[*ou rondeau.*] REPOS ETERNEL DONNE A CIL,
SIRE, ET CLARTÉ PERPETUELLE,
1894 QUI VAILLANT PLAT NI ESCUELLE
N'EUT ONCQUES, N'UNG BRAIN DE PERCIL.
IL FUT REZ, CHIEF, BARBE ET SOURCIL,
COMME UNG NAVET QU'ON RET OU PELLE.
1898 REPOS ETERNEL DONNE A CIL.

RIGUEUR LE TRANSMIT EN EXIL,
ET LUY FRAPPA AU CUL LA PELLE,
NON OBSTANT QU'IL DIT : « J'EN APPELLE ! »
QUI N'EST PAS TERME TROP SUBTIL.
1903 REPOS ETERNEL DONNE A CIL.

CLXVI Item, je vueil qu'on sonne a bransle
Le gros beffroy, qui n'est de voirre ;
Combien qu'il n'est cuer qui ne tremble,
1907 Quant de sonner est a son erre.
Saulvé a mainte bonne terre,
Le temps passé, chascun le scet :
Fussent gens d'armes ou tonnerre,
1911 Au son de luy, tout mal cessoit.

CLXVII Les sonneurs auront quatre miches
Et, se c'est peu, demy douzaine ;
Autant n'en donnent les plus riches,
1915 Mais ilz seront de saint Estienne.
Vollant est homme de grant paine :
L'ung en sera ; quant g'y regarde,
Il en vivra une sepmaine.
1919 Et l'autre ? Au fort, Jehan de la Garde.

CLXVIII Pour tout ce fournir et parfaire,
J'ordonne mes executeurs,
Auxquels fait bon avoir affaire
1923 Et contentent bien leurs debteurs.
Ilz ne sont pas moult grans vanteurs
Et ont bien de quoy, Dieu mercis !
De ce fait seront directeurs.
1927 Escry : je t'en nommerai six.

CLXIX C'est maistre Martin Bellefaye,
Lieutenant du cas criminel.
Qui sera l'autre ? G'y pensoye :
1931 Ce sera sire Colombel ;
S'il luy plaist et il luy est bel,
Il entreprendra ceste charge.
Et l'autre ? Michiel Jouvenel.
1935 Ces trois seulz, et pour tout, j'en charge.

CLXX. Mais, ou cas qu'ilz s'en excusassent,
En redoubtant les premiers frais,
Ou totallement recusassent,
1939 Ceulx qui s'enssuivent cy après
Institue, gens de bien tres :
Phelip Brunel, noble escuyer,
Et l'autre, son voisin d'emprès,
1943 Si est maistre Jaques Raguier,

CLXXI Et l'autre, maistre Jaques James,
Trois hommes de bien et d'onneur,
Desirans de sauver leurs ames
1947 Et doubtans Dieu Nostre Seigneur.
Plus tost y mettroient du leur
Que ceste ordonnance ne baillent;
Point n'auront de contrerolleur :
1951 A leur bon seul plaisir en taillent.

CLXXII Des testamens qu'on dit le Maistre
De mon fait n'aura *quid* ne *quod*;
Mais ce sera ung jeune prestre,
1955 Qui est nommé Thomas Tricot.
Voulentiers beusse a son escot,
Et qu'il me coustast ma cornete!
S'il sceust jouer a ung tripot,
1959 Il eust de moy *le Trou Perrete.*

CLXXIII Quant au regart du luminaire,
Guillaume de Ru j'y commetz.
Pour porter les coings du suaire,
1963 Aux executeurs le remetz.
Trop plus mal me font qu'oncques mais
Barbe, cheveulx, penil, sourcis.
Mal me presse temps; desormais
1967 Si crie a toutes gens mercis.

BALLADE

[*B. de mercy.*]

A Chartreux et a Celestins,
A Mendians et a Devotes,
A musars, a claquepatins,
A servans, a filles mignotes
Portans surcotz et justes cotes,
A cuidereaux d'amours transsis
Chaussans sans meshaing fauves botes,
Je crie a toutes gens mercis.

A filletes monstrans tetins
Pour avoir plus largement d'ostes,
A ribleurs, mouveurs de hutins,
A bateleurs, traynans marmotes,
A folz, folles, a sotz et sotes,
Qui s'en vont siflant cinq et six,
A marmosetz et a mariotes,
Je crie a toutes gens mercis.

Sinon aux traistres chiens mastins
Qui m'ont fait chieres dures crostes
Maschier mains soirs et mains matins,
Qu'ores je ne crains que trois crotes.
Je feisse pour eulx petz et rotes;
Je ne puis, car je suis assis.
Au fort, pour eviter riotes,
Je crie a toutes gens mercis.

Qu'on leur froisse les quinze costes
De gros mailletz, fors et massis,
De plombees et telz pelotes.
Je crie a toutes gens mercis.

AUTRE BALLADE

Icy se clost le testament
Et finist du povre Villon.
Venez a son enterrement,
1999 Quant vous orrez le carrillon,
Vestus rouge com vermillon,
Car en amours mourut martir;
Ce jura il sur son couillon,
2003 Quant de ce monde voult partir.

Et je croy bien que pas n'en ment;
Car chassié fut comme ung souillon
De ses amours hayneusement,
2007 Tant que, d'icy a Roussillon,
Brosse n'y a ne brossillon
Qui n'eust, ce dit il sans mentir,
Ung lambeau de son cotillon,
2011 Quant de ce monde voult partir.

Il est ainsi, et tellement,
Quant mourut n'avoit qu'ung haillon;
Qui plus, en mourant, mallement
2015 L'espoignoit d'Amours l'esguillon :
Plus agu que le ranguillon
D'un baudrier luy faisoit sentir,
C'est de quoy nous esmerveillon,
2019 Quant de ce monde voult partir.

Prince, gent comme esmerillon,
Sachiez qu'il fist au departir :
Ung traict but de vin morillon,
2023 Quant de ce monde voult partir.

POÉSIES DIVERSES

[B. de bon conseil.]

I. — BALLADE

Hommes faillis, bersaudez de raison,
Desnaturez et hors de congnoissance,
Desmis du sens, comblez de desraison,
Fols abusez, plains de descongnoissance,
Qui procurez contre vostre naissance,
Vous soubzmettans a detestable mort
Par lascheté, las ! que ne vous remort
L'orribleté qui a honte vous maine ?
Voyez comment maint jeunes homs est mort
Par offencer et prendre autruy demaine.

Chascun en soy voye sa mesprison,
Ne nous venjons, prenons en pacience ;
Nous congnoissons que ce monde est prison
Aux vertueux franchis d'impacience ;
Battre, rouiller, pour ce n'est pas science,
Tollir, ravir, piller, meurtrir a tort.
De Dieu ne chault, trop de verté se tort
Qui en telz faiz sa jeunesse demaine,
Dont a la fin ses poins doloreux tort
Par offencer et prendre autruy demaine.

Que vault piper, flater, rire en trayson,
Quester, mentir, affermer sans fiance,
Farcer, tromper, artifier poison,

Vivre en pechié, dormir en deffiance
De son prouchain sans avoir confiance ?
Pour ce conclus : de bien faisons effort,
Reprenons cuer, ayons en Dieu confort,
Nous n'avons jour certain en la sepmaine ;
De noz maulx ont noz parens le ressort
Par offencer et prendre autruy demaine.

Vivons en paix, exterminons discort ;
Ieunes et vieulx, soyons tous d'ung accort :
La loy le veult, l'apostre le ramaine
Licitement en l'epistre rommaine ;
Ordre nous fault, estat ou aucun port.
Notons ces poins ; ne laissons le vray port
Par offencer et prendre autruy demaine.

II. — BALLADE

[*B. des proverbes.*]

Tant grate chievre que mal gist,
Tant va le pot a l'eau qu'il brise,
Tant chauffe on le fer qu'il rougist,
Tant le maille on qu'il se debrise,
Tant vault l'homme comme on le prise,
Tant s'eslongne il qu'il n'en souvient,
Tant mauvais est qu'on le desprise,
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

Tant parle on qu'on se contredist,
Tant vault bon bruyt que grace acquise,
Tant promet on qu'on s'en desdist,
Tant prie on que chose est acquise,
Tant plus est chiere et plus est quise,
Tant la quiert on qu'on y parvient,

Tant plus commune et moins requise,
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

Tant ayme on chien qu'on le nourrist,
Tant court chanson qu'elle est apprise,
Tant garde on fruit qu'il se pourrist,
Tant bat on place qu'elle est prise,
Tant tarde on que faut entreprise,
Tant se haste on que mal advient,
Tant embrasse on que chiet la prise,
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

Tant raille on que plus on ne rit,
Tant despent on qu'on n'a chemise,
Tant est on franc que tout se frit,
Tant vault tient que chose promise,
Tant ayme on Dieu qu'on suit l'Eglise,
Tant donne on qu'emprunter convient,
Tant tourne vent qu'il chiet en bise,
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

Prince, tant vit fol qu'il s'avise,
Tant va il qu'après il revient,
Tant le mate on qu'il se ravise,
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

[*B. des menus propos.*]

III. — BALLADE

Je congnois bien mouches en let,
Je congnois a la robe l'homme,
Je congnois le beau temps du let,
Je congnois au pommier la pomme,
Je congnois l'arbre a veoir la gomme,
Je congnois quant tout est de mesmes,

Je congnois qui besongne ou chomme,
Je congnois tout, fors que moy mesmes.

Je congnois pourpoint au colet,
Je congnois le moyne a la gonne,
Je congnois le maistre au varlet,
Je congnois au voille la nonne,
Je congnois quant pipeur jargonne,
Je congnois fols nourris de cresmes,
Je congnois le vin a la tonne,
Je congnois tout, fors que moy mesmes.

Je congnois cheval et mulet,
Je congnois leur charge et leur somme,
Je congnois Bietris et Belet,
Je congnois get qui nombre et somme,
Je congnois vision et somme,
Je congnois la faulte des Boesmes,
Je congnois le povoir de Romme,
Je congnois tout, fors que moy mesmes.

Prince, je congnois tout en somme,
Je congnois coulourez ou blesmes,
Je congnois Mort qui tous consomme,
Je congnois tout, fors que moy mesmes.

IV. — BALLADE

[B. des contre vérités.]

Il n'est soing que quant on a fain,
Ne service que d'ennemy,
Ne maschier qu'ung botel de foing,
Ne fort guet que d'homme endormy,
Ne clemence que felonnie,

N'asseurence que de peureux,
Ne foy que d'homme qui regnie,
Ne bien conseillé qu'amoureux.

Il n'est engendrement qu'en baing,
Ne bon bruit que d'homme banny,
Ne ris qu'après ung coup de poing,
Ne lotz que debtes mettre en ny,
Ne vraye amour qu'en flaterie,
N'encontre que de maleureux,
Ne vray rapport que menterie,
Ne bien conseillé qu'amoureux.

Ne tel repos que vivre en soing,
N'honneur porter que dire : « Fi ! »,
Ne soy vanter que de faulx coing,
Ne santé que d'homme bouffy,
Ne hault vouloir que couardie,
Ne conseil que de furieux,
Ne doulceur qu'en femme estourdie,
Ne bien conseillé qu'amoureux.

Voulez vous que verté vous die ?
Il n'est jouer qu'en maladie,
Lettre vraye que tragedie,
Lasche homme que chevalereux,
Orrible son que melodie,
Ne bien conseillé qu'amoureux.

[*B. contre les ennemis de la France.*]

V. — BALLADE

Rencontré soit de bestes feu getans,
Que Jason vit, querant la toison d'or;
Ou transmué d'homme en beste sept ans,

Ainsi que fut Nabugodonosor ;
Ou perte il ait et guerre aussi villaine
Que les Troyens pour la prinse d'Helaine ;
Ou avallé soit avec Tantalus
Et Proserpine aux infernaulx palus ;
Ou plus que Job soit en griefve souffrance,
Tenant prison en la tour Dedalus,
Qui mal vouldroit au royaulme de France !

Quatre mois soit en ung vivier chantans,
La teste au fons, ainsi que le butor ;
Ou au Grant Turc vendu deniers contans,
Pour estre mis au harnois comme ung tor ;
Ou trente ans soit, comme la Magdalaine,
Sans drap vestir de linge ne de laine ;
Ou soit noyé comme fut Narcisus,
Ou aux cheveulx, comme Absalon, pendus
Ou, comme fut Judas, par Desperance ;
Ou puist perir comme Simon Magus,
Qui mal vouldroit au royaulme de France !

D'Octovien puist revenir le tems :
C'est qu'on luy coule au ventre son tresor ;
Ou qu'il soit mis entre meules flotans
En ung moulin, comme fut saint Victor ;
Ou transglouty en la mer, sans aleine,
Pis que Jonas au corps de la baleine ;
Ou soit banny de la clarté Phebus,
Des biens Juno et du soulas Venus,
Et du dieu Mars soit pugny a oultrance,
Ainsy que fut roy Sardanapalus,
Qui mal vouldroit au royaulme de France !

Prince, porté soit des serfs Eolus
En la forest ou domine Glaucus ;

Ou privé soit de paix et d'esperance :
Car digne n'est de posseder vertus
Qui mal vouldroit au royaulme de France!

VI. — RONDEAU

Jenin l'Avenu,
Va-t-en aux estuves;
Et toy la venu,
Jenin l'Avenu,

Si te lave nu
Et te baigne es cuves.
Jenin l'Avenu,
Va-t-en aux estuves.

VII. — BALLADE

[*B. du concours de Blois.*]

Je meurs de seuf au près de la fontaine,
Chault comme feu, et tremble dent a dent;
En mon païs suis en terre loingtaine;
Lez ung brasier frissonne tout ardent;
Nu comme ung ver, vestu en president,
Je ris en pleurs et attens sans espoir;
Confort reprens en triste desespoir;
Je m'esjouys et n'ay plaisir aucun;
Puissant je suis sans force et sans povoir,
Bien recueully, debouté de chascun.

Rien ne m'est seur que la chose incertaine;
Obscur, fors ce qui est tout evident;
Doubte ne fais, fors en chose certaine;

Science tiens a soudain accident;
Je gaigne tout et demeure perdent;
Au point du jour dis : « Dieu vous doint bon soir ! »
Gisant envers, j'ay grant paour de cheoir;
J'ay bien de quoy et si n'en ay pas ung;
Eschoitte attens et d'omme ne suis hoir,
Bien recueully, debouté de chascun.

De riens n'ay soing, si mectz toute ma paine
D'acquerir biens et n'y suis pretendent;
Qui mieulx me dit, c'est cil qui plus m'attaine,
Et qui plus vray, lors plus me va bourdent;
Mon amy est, qui me fait entendent
D'ung cigne blanc que c'est ung corbeau noir;
Et qui me nuyst, croy qu'il m'ayde a povoir;
Bourde, verté, au jour d'uy m'est tout un;
Je retiens tout, rien ne sçay concepvoir,
Bien recueully, debouté de chascun.

Prince clement, or vous plaise sçavoir
Que j'entens moult et n'ay sens ne sçavoir :
Parcial suis, a toutes loys commun.
Que sais je plus? Quoy? Les gaiges ravoir,
Bien recueully, debouté de chascun.

[*Dit de la naissance Marie d'O.*]

VIII. — ÉPITRE A MARIE D'ORLÉANS

Jam nova progenies celo demittitur alto.

1 O louee conception
Envoiee ça jus des cieulx,
Du noble lis digne syon,
4 Don de Jhesus tres precieulx,
Marie, nom tres gracieulx,

Fons de pitié, source de grace,
La joye, confort de mes yeulx,
Qui nostre paix bastist et brasse !

II La paix, c'est assavoir, des riches,
Des povres le substantement,
Le rebours des felons et chiches,
Tres necessaire enfantement,
Conceu, porté honnestement,
Hors le peché originel,
Que dire je puis sainctement
Souvrain bien de Dieu eternel !

III Nom recouvré, joye de peuple,
Confort des bons, de maulx retraicte ;
Du doulx seigneur premiere et seule
Fille, de son cler sang extraicte,
Du dextre costé Clovis traicte ;
Glorieuse ymage en tous fais,
Ou hault ciel creee et pourtraicte
Pour esjouÿr et donner paix !

IV En l'amour et crainte de Dieu
Es nobles flans Cesar conceue,
Des petis et grans en tout lieu
A tres grande joye receue,
De l'amour Dieu traicte, tissue,
Pour les discordez ralier
Et aux enclos donner yssue,
Leurs lians et fers delier.

V Aucunes gens, qui bien peu sentent,
Nourris en simplesse et confis,
Contre le vouloir Dieu attentent,
Par ignorance desconfis,
Desirans que feussiez ung fils ;

Mais qu'ainsi soit, ainsi m'aist Dieu,
Je croy que ce soit grans proufis.
Raison : Dieu fait tout pour le mieulx.

VI Du Psalmiste je prens les dis :
Delectasti me, *Domine*,
In factura tua ; si dis :
Noble enfant, de bonne heure né,
A toute doulceur destiné,
Manne du Ciel, celeste don,
De tous bienfais le guerdonné,
Et de noz maulx le vray pardon !

[DOUBLE BALLADE]

Combien que j'ay leu en ung dit :
Inimicum putes, y a,
Qui te presentem laudabit ;
Toutesfois, non obstant cela,
Oncques vray homme ne cela
En son courage aucun grant bien,
Qui ne le montrast ça et la :
On doit dire du bien le bien.

Saint Jehan Baptiste ainsy le fist,
Quand l'Aignel de Dieu descela.
En ce faisant pas ne mesfist,
Dont sa voix es tourbes vola ;
De quoy saint Andry Dieu loua,
Qui de lui cy ne sçavoit rien,
Et au Fils de Dieu s'aloua :
On doit dire du bien le bien.

Envoiee de Jhesuschrist,
Rappellez ça jus par deça
Les povres que Rigueur proscript

Et que Fortune betourna.
Si sçay bien comment il m'en va :
De Dieu, de vous, vie je tien.
Benoist celle qui vous porta !
On doit dire du bien le bien.

Cy, devant Dieu, fais congnoissance
Que creature feusse morte,
Ne feust vostre doulce naissance,
En charité puissant et forte,
Qui ressuscite et reconforte
Ce que Mort avoit prins pour sien.
Vostre presence me conforte :
On doit dire du bien le bien.

Cy vous rans toute obeÿssance,
Ad ce faire raison m'exorte,
De toute ma povre puissance;
Plus n'est deul qui me desconforte,
N'aultre ennuy de quelconque sorte.
Vostre je suis et non plus mien;
Ad ce, droit et devoir m'enhorte :
On doit dire du bien le bien.

O grace et pitié tres immense,
L'entree de paix et la porte,
Some de benigne clemence,
Qui noz faultes toult et supporte,
Si de vous louer me deporte,
Ingrat suis, et je le maintien,
Dont en ce refrain me transporte :
On doit dire du bien le bien.

Princesse, ce loz je vous porte,
Que sans vous je ne feusse rien.

A vous et a tous m'en rapporte :
On doit dire du bien le bien.

VII Euvre de Dieu, digne, louee
Autant que nulle creature,
De tous biens et vertus douee,
Tant d'esperit que de nature
Que de ceulx qu'on dit d'adventure,
Plus que rubis noble ou balais ;
Selon de Caton l'escripture :
Patrem insequitur proles.

VIII Port asseuré, maintien rassiz,
Plus que ne peut nature humaine,
Et eussiez des ans trente six ;
Enfance en riens ne vous demaine.
Que jour ne le die et sepmaine,
Je ne sçay qui me le deffant.
Ad ce propos ung dit ramaine :
De saige mere saige enfant.

IX Dont resume ce que j'ay dit :
Nova progenies celo,
Car c'est du poëte le dit,
Jamjam demittitur alto.
Saige Cassandre, belle Echo,
Digne Judith, caste Lucresse,
Je vous cognois, noble Dido,
A ma seule dame et maistresse.

X En priant Dieu, digne pucelle,
Que vous doint longue et bonne vie ;
Qui vous ayme, ma damoiselle,
Ja ne coure sur luy envie.
Entiere dame et assouvie,

J'espoir de vous servir ainçoys,
Certes, se Dieu plaist, que devie
Vostre povre escolier FRANÇOYS.

IX. — REQUESTE A MONS. DE BOURBON

Le mien seigneur et prince redoubté,
Fleuron de lys, royalle geniture,
Françoys Villon, que Travail a dompté
A coups orbes, par force de bature,
Vous supplie par ceste humble escripture
Que lui faciez quelque gracieux prest.
De s'obliger en toutes cours est prest,
Si ne doubtez que bien ne vous contente:
Sans y avoir dommaige n'interest,
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

A prince n'a ung denier emprunté,
Fors a vous seul, vostre humble creature.
De six escus que luy avez presté,
Cela pieça il meist en nourriture.
Tout se paiera ensemble, c'est droiture,
Mais ce sera legierement et prest;
Car, si du glan rencontre en la forest
D'entour Patay, et chastaignes ont vente,
Paié serez sans delay ny arrest :
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

Se je peusse vendre de ma santé
A ung Lombart, usurier par nature,
Faulte d'argent m'a si fort enchanté
Qu'en prendroie, ce cuide, l'adventure.
Argent ne pens a gippon n'a sainture;

Beau sire Dieux ! je m'esbaïs que c'est
Que devant moy croix ne se comparoist,
Si non de bois ou pierre, que ne mente ;
Mais s'une fois la vraye m'apparoist,
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

Prince du lys, qui a tout bien complaist,
Que cuidez vous comment il me desplaist,
Quant je ne puis venir a mon entente ?
Bien entendez ; aidez moy, s'il vous plaist :
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

SUSCRIPTION DE LADICTE REQUESTE

Allez, lettres, faictes ung sault ;
Combien que n'ayez pié ne langue,
Remonstrez en vostre harangue
Que faulte d'argent si m'assault.

[Epistre à ses amis.]

X. — EPISTRE

Aiez pitié, aiez pitié de moy,
A tout le moins, si vous plaist, mes amis !
En fosse gis, non pas soubz houx ne may,
En cest exil ouquel je suis transmis
Par Fortune, comme Dieu l'a permis.
Filles, amans, jeunes gens et nouveaulx,
Danceurs, saulteurs, faisans les piez de veaux,
Vifz comme dars, agus comme aguillon,
Gousiers tintans cler comme cascaveaux,
Le lesserez la, le povre Villon ?

Chantres chantans a plaisance, sans loy,
Galans, rians, plaisans en fais et dis,

Courens, alans, francs de faulx or, d'aloy,
Gens d'esperit, ung petit estourdis,
Trop demourez, car il meurt entandis.
Faiseurs de laiz, de motetz et rondeaux,
Quant mort sera, vous lui ferez chaudeaux !
Ou gist, il n'entre escler ne tourbillon :
De murs espoix on lui a fait bandeaux.
Le lesserez la, le povre Villon ?

Venez le veoir en ce piteux arroy,
Nobles hommes, francs de quart et de dix,
Qui ne tenez d'empereur ne de roy,
Mais seulement de Dieu de Paradis :
Jeuner lui fault dimenches et merdis,
Dont les dens a plus longues que ratteaux ;
Après pain sec, non pas après gasteaux,
En ses boyaulx verse eau a gros bouillon ;
Bas en terre, table n'a ne tresteaulx.
Le lesserez la, le povre Villon ?

Princes nommez, ancïens, jouvenceaux,
Impetrez moy graces et royaulx seaux,
Et me montez en quelque corbillon.
Ainsi se font, l'un a l'autre, pourceaux,
Car, ou l'un brait, ils fuyent a monceaux.
Le lesserez la, le povre Villon ?

XI. — LE DEBAT DU CUER ET DU CORPS DE VILLON

Qu'est ce que j'oy ? — Ce suis je ? — Qui ? — Ton [cuer,
Qui ne tient mais qu'a ung petit filet :
Force n'ay plus, substance ne liqueur,

Quant je te voy retraict ainsi seulet,
Com povre chien tappy en reculet. —
Pour quoy est ce ? — Pour ta folle plaisance. —
Que t'en chault il ? — J'en ay la desplaisance. —
Laisse m'en paix ! — Pour quoy ? — J'y penseray. —
Quant sera ce ? — Quant seray hors d'enfance. —
Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray. —

Que penses tu ? — Estre homme de valeur. —
Tu as trente ans. — C'est l'aage d'ung mullet. —
Est ce enfance ? — Nennil. — C'est donc folleur
Qui te saisist ? — Par ou ? — Par le collet ;
Riens ne congnois. — Si fais : mouches en let ;
L'ung est blanc, l'autre noir, c'est la distance. —
Est ce donc tout ? — Que veulx tu que je tance ?
Se n'est assez, je recommenceray. —
Tu es perdu ! — J'y mettray resistance. —
Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray. —

J'en ay le dueil ; toy, le mal et douleur.
Se feusses ung povre ydiot et folet,
Encore eusses de t'excuser couleur :
Se n'as tu soing, tout t'est ung, bel ou let.
Ou la teste as plus dure qu'ung jalet,
Ou mieulx te plaist qu'onneur ceste meschance !
Que respondras a ceste consequence ? —
J'en seray hors quant je trespasseray. —
Dieu, quel confort ! Quelle sage eloquence !
Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray. —

Dont vient ce mal ? — Il vient de mon maleur.
Quant Saturne me feist mon fardelet,
Ces maulx y meist, je le croy. — C'est foleur :
Son seigneur es, et te tiens son varlet.
Voy que Salmon escript en son rolet :

« Homme sage, ce dit il, a puissance
Sur planetes et sur leur influence. » —
Je n'en croy riens ; tel qu'ilz m'ont fait seray. —
Que dis tu ? — Dea ! certes, c'est ma creance. —
Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray.

Veulx tu vivre ? — Dieu m'en doint la puissance ! —
Il te fault... — Quoy ? — Remors de conscience ;
Lire sans fin. — En quoy ? — Lire en science ;
Laisser les folz ! — Bien j'y adviseray. —
Or le retien ! — J'en ay bien souvenance. —
N'atens pas tant que viengne a desplaisance.
Plus ne t'en dis. — Et je m'en passeray.

XII. — PROBLEME

[*B. au nom de la Fortune.*]

Fortune fus par clers jadis nommee,
Que toy, Françoys, crie et nomme murtriere,
Qui n'es homme d'aucune renommee.
Meilleur que toy fais user en plastriere,
Par povreté, et fouÿr en carriere ;
6 S'a honte vis, te dois tu doncques plaindre ?
Tu n'es pas seul ; si ne te dois complaindre.
Regarde et voy de mes fais de jadis,
Mains vaillans homs par moy mors et roidis ;
Et n'es, ce sçais, envers eulx ung souillon.
Appaise toy, et mets fin en tes dis.
12 Par mon conseil prens tout en gré, Villon !

Contre grans roys me suis bien anymee,
Le temps qui est passé ça en arriere :
Priam occis et toute son armee,
Ne luy valut tour, donjon, ne barriere ;

Et Hannibal demoura il derriere ?
En Cartaige par Mort le feis attaindre ;
Et Scypion l'Affriquan feis estaindre ;
Julles Cesar au senat je vendis ;
En Egipte Pompee je perdis ;
En mer noyé Jason en ung bouillon ;
Et, une fois, Romme et Rommains ardis.
Par mon conseil prens tout en gré, Villon !

Alixandre, qui tant feist de hemee,
Qui voulut veoir l'estoille pouciniere,
Sa personne par moy fut envlimee ;
Alphasar roy, en champ, sur sa baniere,
Rué jus mort, cela est ma maniere ;
. . . .
. . . .
Holofernes, l'ydolastre mauldis,
Qu'occist Judith (et dormoit entandis !)
De son poignart, dedens son pavillon ;
Absalon, quoy ? en fuyant le pendis.
Par mon conseil prens tout en gré, Villon !

Pour ce, Françoys, escoute que te dis :
Se riens peusse sans Dieu de Paradis,
A toy n'autre ne demourroit haillon,
Car, pour ung mal, lors j'en feroye dix.
Par mon conseil prens tout en gré, Villon !

XIII. — [QUATRAIN]

Je suis Françoys, dont ce me poise,
Né de Paris emprès Pontoise,
Qui, d'une corde d'une toise,
Sçaura mon col que mon cul poise.

XIV. — L'EPITAPHE VILLON

Freres humains qui après nous vivez,
N'ayez les cuers contre nous endurcis,
Car, se pitié de nous povres avez,
Dieu en aura plus tost de vous mercis.
Vous nous voiez cy attachez cinq, six :
Quant de la chair, que trop avons nourrie,
Elle est pieça devorée et pourrie,
Et nous, les os, devenons cendre et pouldre.
De nostre mal personne ne s'en rie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

Se vous clamons freres, pas n'en devez
Avoir desdaing, quoy que fusmes occis
Par justice. Toutesfois, vous sçavez
Que tous hommes n'ont pas bon sens assis ;
Excusez nous, puis que sommes transsis,
Envers le fils de la Vierge Marie,
Que sa grace ne soit pour nous tarie,
Nous preservant de l'infernale fouldre.
Nous sommes mors, ame ne nous harie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

La pluye nous a büez et lavez,
Et le soleil dessechiez et noircis ;
Pies, corbeaulx, nous ont les yeux cavez,
Et arrachié la barbe et les sourcis.
Jamais nul temps nous ne sommes assis ;
Puis ça, puis la, comme le vent varie,
A son plaisir sans cesser nous charie,
Plus becquetez d'oiseaulx que dez a couldre.
Ne soiez donc de nostre confrairie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

Prince Jhesus, qui sur tous a maistrie,
Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie :
A luy n'ayons que faire ne que souldre.
Hommes, icy n'a point de mocquerie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre !

[Requeste à la cour de Parlement.]

XV. — LOUENGE A LA COURT

Tous mes cinq sens : yeulx, oreilles et bouche,
Le nez, et vous, le sensitif, aussi ;
Tous mes membres ou il y a reprouche,
En son endroit ung chascun die ainsi :
« Souvraine Court, par qui sommes icy,
Vous nous avez gardé de desconfire.
Or la langue ne peut assez souffire
A vous rendre souffisantes louenges ;
Si parlons tous, fille du souvrain Sire,
Mere des bons et seur des benois anges ! »

Cuer, fendez vous, ou percez d'une broche,
Et ne soyez, au moins, plus endurcy
Qu'en ung desert fut la fort bise roche
Dont le peuple des Juifs fut adoulcy :
Fondez lermes et venez a mercy ;
Comme humble cuer qui tendrement souspire,
Louez la Court, conjointe au Saint Empire,
L'eur des Françoys, le confort des estranges,
Procreee lassus ou ciel empire,
Mere des bons et seur des benois anges !

Et vous, mes dens, chascune si s'esloche ;
Saillez avant, rendez a tous mercy,
Plus hautement qu'orgue, trompe, ne cloche,

Et de maschier n'ayez ores soussy;
Considerez que je feusse transsy,
Foye, pommon, et rate qui respire;
Et vous, mon corps, qui vil estes et pire
Qu'ours ne pourceau qui fait son nyt es fanges,
Louez la Court, avant qu'il vous empire,
Mere des bons et seur des benois anges!

Prince, trois jours ne vueillez m'escondire,
Pour moy pourveoir et aux miens « a Dieu » dire;
Sans eulx argent je n'ay, icy n'aux changes.
Court triumphant, *fiat*, sans me desdire,
Mere des bons et seur des benois anges!

[*B. de l'appel.*]

XVI. — QUESTION AU CLERC DU GUICHET

Que vous semble de mon appel,
Garnier? Feis je sens ou folie?
Toute beste garde sa pel;
Qui la contraint, efforce ou lie,
S'elle peult, elle se deslie.
Quant donc par plaisir voluntaire
Chantee me fut ceste omelie,
Estoit il lors temps de moy taire?

Se feusse des hoirs Hue Cappel,
Qui fut extrait de boucherie,
On ne m'eust, parmy ce drappel,
Fait boire en ceste escorcherie.
Vous entendez bien joncherie?
Mais quant ceste paine arbitraire
On me jugea par tricherie,
Estoit il lors temps de moy taire?

Cuidiez vous que soubz mon cappel
Y eust tant de philosophie
Comme de dire : « J'en appel » ?
Si avoit, je vous certiffie,
Combien que point trop ne m'y fie.
Quant on me dist, present notaire :
« Pendu serez ! », je vous affie,
Estoit il lors temps de moy taire ?

Prince, se j'eusse eu la pepie,
Pieça je feusse ou est Clotaire,
Aux champs debout comme un espie.
Estoit il lors temps de moy taire ?

VARIANTES ET NOTES

Les Lais. — *Sources : ABCFI, cf. Introduction*, p. vi-vii.

Titre : Le lais François Villon *A*, Le testament de maistre F. V. *B*, Le premier testament m. F. V. *F*, Le petit testament V. *C*, Le petit test. m. F. V. *I; cf.* Test. 755-68.

11 se *om. BCI.* — 14 vint vouloir *C*, v. le vouloir *F*, v. voulenté *I*, Me prinst le vouloir *A* — 16 Qui me souloit bien debriser *A*, Qui faisoit *C*.

iv-ix *om. CI.* — 29 Bien s'ils *A*, Amours si ont les p. bl. *F* — 35 j'aye *A*, que j'eusse riens m. *F* — 44 elle *BF* — 64 ce present l. *ABF*, *Paris corr.*

75 Que de joye suis i. *F* — 86 cincq solz *B*, sept s. *C*, six s. *I* — 87 Je v. *BCI* — 88 Qu'on luy *B* — 90 blanc voire ou la *A*, Le bel ch. bl. ou *F*, bl. ou la *B*, bl. avec la *CI* — 92 Ou l'Asne *ABF*, Et l'A. *CI* — 99 Qui entend *A*, n'entent *BC*, ne tend *I* — 102 trumillieres *C*, tremillieres *A*, turmelieres *F*, troumelieres *I*, cramillieres *B* — 126 Ou ung *FI*, Ou d'un *B*, Et ung *AC* — 129 a noble h. *ABF*, a ce jeune h. *CI* — 130 Deux ch. *B*, six ch. *F* — 133 Je ne c. *AF* — 136 requerir *AF* — 142 Qui le tient *ABCFI* — 147 Paiches, poires, sucre, figuier *A*, Perches, poires, gras f. *F*, Par ses paouvres seurs gras signier *B*, Perches, possins au blanc menger *CI* — 155-6 *Il s'agit de Robert d'Estouteville, prévôt de Paris.* — 157 pour mon *A*, ches m. *B*, chiez m. *F*, cheuz m. *I* — 159 par mon *A*, chez mon *BFI* — 165 Ou la V. *AB*, Et la V. *CF*, La V. *I*; que pourra *F*, qu'on pourra *I*, qu'on ne peult *C* — 168 assommer d'un *CF*.

XXII *om. A, entre* XVIII *et* XIX *BC, à la suite de* XXVI *F*; — *dans F, les huitains* XXII *à* XXXIV *sont placés dans l'ordre suivant :* XXIV, XXVII, XXVIII, XXV, XXVI, XXII, XXXI, XXXII, XXXIV, XXXIII, XXIII *et* XXX.

XXIII *om. ABI.* — 177 Item je lesse à Perrenet M. *C*, Item à mon ami Pernet M. *F* — 180 Je luy laisse tr. gluys de ferre *F*, feurre *C*.

188 Ou vers *AB* — 203 Desprins de b. et de p. *CI* — 204 Et n'ont *AB* — 223 sans recevoir *ABCFI*, *P. L. Jacob 1854 corr.*

XXIX *om. F.* — 225 je adj. a la Cr. *ACI* — 227 Ou ung *ACF*, Et ung *B*, En ung *I* — 229 soubz la S. *A*, en l'essoine *BC*.

258 Jehan espicier *ABF* — 279 et y mis bourne *A*, mis en b. *BCF* (bourne *C*), mis en somme *I* (en *de BCFI peut être une mauvaise leçon pour* cy).

XXXVI-XXXIX *om. CI.* — 304 de sens *ABC* — 308 ancre estoit gelé *AB* — 311 tout boursouflé *F*, C'estoit assés tartevelé *A*.

315 mengue *CF*, mengeust *A*, menge *I*.

LE TESTAMENT. — *Sources : ACFI*, cf. *Introduction*, p. VI-VII.

Titre : om. A, Le testament Villon *modifié en* Le grant t. V. *C*, Le testament second de maistre F. V. *F*, Le grant test. V. *I*.

1 *Malgré l'unanimité des sources, Paris propose de corriger* En l'an trentiesme de mon aage, *mais* aage *au sens d'* « *année de la vie* » *était encore en usage à la fin du XVIe siècle, puisqu'en 1599 Fauchet se disait* : en son aage soixante et dixiesme (*Avant-propos des* Antiquités gauloises et françoises, *édit. de 1601 et de 1610.*) *Il y a plus : en un poème du XVe siècle, reproduit dans* le Jardin de Plaisance, *fo 233 ro*, *on lit :*

La noble dame sur ce point trespassa,
De quoy ce fut ung merveilleux dommage,
Car jamais l'an en vie ne passa
Avec six moys le quatorziesme aage.

Aage *est ici trissyllabique comme au vers* 1 *du Test.* — 25 S'il m'a esté *I* — 32 Tous ses fais soient a Dieu remis *I* — 34 Et par l'ame de feu C. *A*, Pour l'a. *CFI* — 47-8 *Ps.* CVIII, 7 (Vulg. 8) : *Fiant dies ejus pauci et episcopatum ejus accipiat alter.* — 51 ma

bonne pr. *AF* — 66 Voire de son tres chier s. r. *CI* — 87 mourra *FI*, morra *A*, moura *C*, *Paris corr.* — 101 belle v. *CF* — 101-2 *Selon Paris* (François Villon, p. 61), *il y aurait ici une allusion à la ville de Moulins, alors capitale des ducs de Bourbon, dont « Espérance » était la devise.* — 110 D. voit *CI*, D. le veult et m. *F* — 113-18 *L'aphorisme est bien de l'auteur du* Roman de la Rose, *mais il fait partie du* Codicille de maistre Jehan de Meung. *Il est ainsi conçu :*

Bien doit estre excusé juene cuer en juenesse,
Quant Dieu lui doint grace d'estre meur en vieillesse.

120 En meureté ne me *CI*, En meureté me *AF*, *Paris corr.* — 135 ce cades, *corrigé en* ciscades *F*, cicades *A*, le cades *C*, les cades *I* — 142 une si petite *F*, dedans une petite *A* — 148 Et me vient ce *F*, tout si durement *I*, Que c'est grant esbaïssement *A* — 149 Seul ne suis pas en ce tourment *F*, Sachez que veritablement *A* — 157 ne mesdit *ACI*, ne mesdye *F*, ne mesprit *Marot* — 160 *L'anecdote ne vient pas à V. de Valère Maxime, mais du* Policraticus *de Jean de Salisbury.* — 174 Ne a cheval, las ! *CI* — 180 n'ay cens *AF* — 193 Bien est verité qu'ay aimé *F*, verité que ay amé *C*, voir que *I*, Il est bien vrai *A ; cf.* verité T 1685, verté D I 7, IV 25, VII 28. — 209 Sage bien apris *A*, Sage bien prins mis *F*, S. tres beaulx ditz *I* — 211 *Ecclesiastes* IX, 9 *: Lætare ergo juvenis in adolescentia.* — 213 *Eccles.* XI, 10 *: Adolescentia enim et voluptas vana sunt.* — 218 *Job* VII, 6 *: Dies mei velocius transierunt quam a texente tela succenditur, et consumpti sunt absque ulla spe.* — 232 le remenant *C Marot* — 241 doint Dieu *AF* — 291-2 *Ps.* XXXVI, 36 *: Quæsivi eum et non inventus locus ejus.* — 292 congnoistra *ACI.*

XXXIX *om. C.*

313 P. et H. *CI* — 315 Celluy qui pert *CI* — 317 quel *AF* — 325 est *CI.*

Ballade des dames du temps jadis *Marot.* — 331 Archipiade *A*, Arthypiades *C*, Archipiada *I* — 347 au plat pié *CI* — 351 *Le second* ou *om. AI, vers refait dans F.* — 355 Qu'a *I*, Car ce *F*.

BALLADE DES SEIGNEURS DU TEMPS JADIS SUYVANT LE PROPOS PRECEDENT *Marot.* — 357 Qui plus (paoul *F*) est et le *AF*, Qui plus est ou *C*, Q. p. est le *I* — 374 Le m. *AF*.

BALLADE A CE PROPOS EN VIEIL LANGAGE FRANÇOIS *Marot.* — *A omet cette ballade.* — 397 adorez *CI* — 401 Ou sont *FI* — 410 Et nous *CI* — 411 Si sont courroussez ou attenez *I*, courcez n'ataynez *F*, courcez n'atinez *C*.

424 Ce conseil *ACF*, Et confort *I*, prent *C* — 433 Se (si *A*) souvent *AFI*, Et souvent n'e. D. qui craint *C*.

XLVI *om. A.* — 449 demandent : Ha ! (Hé *F*) Dieu *FI*.

LES REGRETS DE LA BELLE HEAULMIERE *Marot ; le titre que nous avons adopté est celui de I.* — 459 *Le second* qui *om. AF.* — 472 je en faisoie l. *A* — 488-9 *intervertis CFI* — 489 Et me *CFI* — 497 nez ne g. ne p. *I*, nez droit et bien faitiz *F*.

BALLADE ET DOCTRINE DE LA BELLE HEAULMIERE AUX FILLES DE JOYE *Marot.* — 533 Gaultiere *ACF*, Gautiere *et* Gantiere *I* — 544 Ne m'espargn(i)ez *AC*.

580 Et rien (rens *F*) l. que (quant *CF*) b. ne pl. *AF* — 593 si furent vr. *ACI* — 601-3 *Decretum Gratiani* (sec. pars, causa XXXII, qu. IV, c. 4) *: Tolerabilior est, si lateat culpa, quam si culpæ usurpetur auctoritas* (communication de M. Marcel Godet).

DOUBLE BALLADE SUR LE MESME PROPOS *Marot.* — 614 Reins *CFI* — 625 aymez *CFI*, que vous v. *FI* — 633-48 *om. F.* — 662 Noe le *ACI ; cf.* Test. CXLII. — ot qui *CF* — 665 bachelier *ACF*, bachellier *I*, *Paris corr.*

684 Qui plus est s. *CI* — 703 hars A — 708 crepelle *AC*, crespelle *F* — 709 drappelle *ACI*, drap, paelle *F* — 734 regnart *AFI* — 739 En ung bas *CI*.

LXV-LXVII *après* LXXV *F*, *dans l'ordre suivant :* LXVII, LXV, LXVI *;* LXVI *après* LXVII *I*, *om. C.* — 765 ferre *AFI* — 769 Et s'ainsi est *AF*, Et s'ainsi estoit *I* — 813 sq. *Luc* XVI, 24. — 819 N'au b. d'un de ses doiz adherdre *A*, Et (*corr.* de He) au bout de ses *F*, Ne aultre au b. de ses d. a coudre *I* — 829 eufumiere *C*, ou fumiere *A*, et fumiere *F*, feu ne lumiere *I* — 852 Enfant eslevé *CI*.

BALLADE QUE VILLON FEIST A LA REQUESTE DE SA MERE POUR PRIER NOSTRE DAME *Marot.* — 873 Dame du ciel *CF* —

881 jungleresse *C*, menteresse *AI* — 889 de faire jamais ce *F*, que ne face j. cesse *C*, que je ne face ce *I*, que n'acomplisse ce *A*, *Paris corr.*

936 Qui la *CI*.

BALLADE DE VILLON A S'AMYE *Marot*. — 953 et deshonneur *ACF*.

995 Q. m. P. Bourguignon *I*.

RONDEAU *Marot*. — LXXXVI *om. A*, *après* LXXXIX *F*.

LXXXVII *om. FI*, *rétabli par Marot*.

1017 ch(i)ez Turgis *FI* — 1024 Quoiqu'il (on *I*) marchande ou ait e. *FI* — 1026 avec ce *CFI*, avec *A* — 1031 sera *AFI* — 1036 C. telles se sont *CFI* — 1044 S'a moy boit assez ne lui greve *F*, ass. ne l. *C*, Tous les matins quand il se l. *I* — 1053 sans la M. *I* — 1059 Quoy comme e. né de P. *FI* — 1066-69 *Formes poitevines altérées ou supprimées :* 1066 y *A*, il *C*, je *I*, sy *F;* 1067 Et quelles *F*, Par quelles *A*, *vers refait dans I;* 1068 y ne sçay *A*, il ne sui moi si f. *C*, je ne suis *I*, ne suis mie si tres fou *F;* 1609 il *C*, je *AFI*.

XCVI *om. A*, *après* CXXIV *F*. — 1078 Item et au pr. *CI*, Item au pr. *F* — 1082 Il aura avec ce *I*, Je lui donne avec ce le bon j. *C*, avecques le b. j. *F*.

1099 Ou ung *ACFI* — 1118 du Bois *I*, du Boys *A* — 1122 joindre *I*, conj. œufz et croutes *F*, et coiettes *A*, et coicettes *C*, et cottes *I; G. Paris a proposé* conj. culz en coetes, *cf. notre glossaire s. v.* coetes. — 1128 six livres de l. *C* — 1140 suis bon m. *A*, son meige *CF*, son juge *I* — 1142 Robin Trassecaille *F*, Trouscaille *AC*, Troussecaille *I* — 1145 roncin *C*, ro(u)ssin *FI*, roen *Marot* — 1149 failloit *AC* — 1166 Se ne suis *C*, Sy ne sçay *F* — 1168 C'est Dieu *A*, En Dieu *I*, et qui *F* — 1185 Et servir sans *AI* — 1189 Ses gens *AC*, Ses, *corr. en* Se *F* — 1194 Detusta *A*, de Co(u)sta *I* — 1195 robent *A*, ne soit riblée *F* — 1210 qui ne *AFI*.

BALLADE ET OROISON *Marot*. — 1244 que vous *ACFI*, *Marot corr.* — 1256 homme vie(i)l *CI* — 1260 vous orrez *ACFI*, *Marot corr.* — 1266 que Germain de Merle *A* — 1283 Ou? che(u)z *FI* — 1290 et puis ho *FI* — 1293 C'est trop pour telz

jeunes e. *AF* — 1300 enfermez *AC*, enfoncez *I* — 1306 Item a mes *CFI* — 1350 Qui soit debout en tout cet estre *FI* — 1358 le vueille *AFI* — 1360 Angenoulx *I* — 1365 Prins ch(i)e(u)z *AFI*; de Rueil *AC*, de Ruel *I* — 1369 *C'est Robert d'Estouteville, prévôt de Paris et époux d'Ambroise de Loré.*

BALLADE QUE VILLON DONNA A UN GENTILHOMME NOUVELLEMENT MARIÉ, POUR L'ENVOYER A SON ESPOUSE PAR LUY CONQUISE A L'ESPÉE *Marot.* — 1378 s'esbat *ACFI*, *Marot corr.* — 1379 Non pas de dueil, mais par n. c. *FI* — 1389 Ol. fr. contre toute a. *I*, O rosier fr. contre t. a. *Marot.*

1465 ne crains *AC*, me crains qui n'a *I*.

BALLADE. — *Sources : ACFIJ.* — 1429 aspic, telz dr. perilleuses *I*, aspic, drogueries venimeuses *F*, et drogues venimeuses *AC*, et bestes venimeuses *J* — 1444 En sang *ACI*, Du sang *F* — 1445 Sur ses b. *C*, Ch(i)ez ses *AF*, Ch. ces *IJ*.

LES CONTREDITZ DE FRANC GONTIER *Marot.* — 1483-1506 *om. F.* — 1486 N'acontassent *ou* N'acoutassent *A*, N'en coutassent *I*, En racontassent *F*.

BALLADE DE LA RESCRIPTION DES FEMMES DE PARIS *I*, BALLADE DES F. DE P. *Marot.* — 1529 Castellannes *CF*, Chastellannes *I* — 1533 hareng(i)eres *ACFI*, *Paris corr.*

1547 Tu tr. que M. *F*, tr. qu'oncques *A*, la qu' on(c)ques *CI* — 1548 ne f(e)ist on(c)ques *CI* — 1550 tous beaulx *CI*.

CXXXVI *om. FI.* — 1551 et au lieu de *A*.

CXXXVII-CXL *om. F.* — 1573 filles ennementes *A*, f. ententementes *C*.

BALLADE DE VILLON ET DE LA GROSSE MARGOT *Marot.* — *Sources : ACFIJ.* — 1596 s'enfuit *A*, m'en voys (*ou* vois) *CJ* — 1604 chaperon et surcot *I*, et surcot *ACF* — 1612 enfflé *C*, enflée que n'est un escarbot *J*, enflambé que n'est ung chavessot *F*, velimeux *AC*, venimeux *I* — 1622 suyt *CFI*, suit *J* — 1625 et ord. nous suit *AF*, affuyt *C*, arruit *I*.

1642 Onze coups je luy *AF*.

CXLIII-IV *om. F.* — 1651 menu gent menu *A*, menues gens menue *C*, povres gens menu *I*.

1663 ch(i)ez Marion *AF*, cheuz M. *I*.

Belle leçon de Villon aux enfans perduz *Marot*. — 1682 L'h. est donc bien fol *AC* — 1686 charetterie *AC* — 1688 n'est quitté *CFI*.

Ballade de bonne doctrine a ceux de mauvaise vie *Marot*. — *A omet cette ballade.*

cxlvii-cli *om. F.* — 1737 vault avoir ch. *I*, vault il av. ch. *A*, valut avoir ch. *C* — 1765 les os declinent *CI*.

clii *om. FI.* — 1773 Sechent bien les os *A*.

cliii *om. F.* — 1784 *Les nécessités de la mesure ont amené Villon à réduire d'une syllabe le vers ici indiqué, sans doute : « Ouvrez moy vostre huys, Guillemette ». Il était évidemment octosyllabique, de même que le vers initial du rondeau suivant.*

Lays *Prompsault, qui place la pièce immédiatement après le huitain* clii, Rondeau *Longnon.* — *FI om. cette chanson, qui n'a de titre ni dans A, ni dans C.* — 1791 Cecy plain *CI*, *Paris corr.* — Qui v. *AC*.

cliv *om. I.*

1805 Sans le laiz m. A. Ch. *AF*, Oultre le laiz A. Ch. *C*, Oultre maistre A. Charretier *I ; il s'agit ici de* la Belle Dame sans mercy. — 1808 guypillon *A*, guepillon *C*.

clvii *om. F.* — 1820 Item le Camus Seneschal *AC* — 1823 Sera pour ferrer ses (oyes *C*) canettes *AC*.

1835 A. les fauldra *ACF*.

clx-lxiii *om. F.* — clxv Épitaphe *AF* — Verset *C*, Rondel *A*, Rondeau *F Marot ; I omet le titre.*

clxvi-vii *om. F.* — 1905 Qui est *ACI*.

1965 Penil (*ou* Panil), cheveulx, barbe, sourcilz *FI*.

Ballade par laquelle Villon crye mercy a chacun *Marot*. — *F omet cette ballade.* — 1982 A vecyes et a m. *C*, A vefves et a m. *I* — 1985 fait chier *AI*, f. ronger *C*, crottes *I* — 1992 S'on l. *C*, S'on l. froissoit *AI*.

Ballade pour servir de conclusion *Prompsault*. — *F omet cette ballade, I n'en donne que la première strophe, A intervertit la seconde et la troisième.* — 2005 Que ch. *A*, ung haillon *A* — 2013 Qu'un soullon *A*.

POÉSIES DIVERSES. — *Sources principales : ACFIJV, cf. Introduction*, p. VI-VIII.

I. — *Sources : édit. pr. d'Alain Chartier, Paris 1489 (1) ; 2e édit. vers 1494 (2); 3e édit. vers 1499 (3).* — *Titre :* B. de bon conseil *Longnon.* — 1 despourveuz de *2-3* — 14 franchise imp. *1-3* — 15 touiller *3* — 17 verité *1-3*, *Paris corr.*

II. — *Sources : FIJ.* — *Titre :* B. des proverbes *P. L. Jacob 1854.* — 9-16 *om. I.* — 9 parlon *F*, parle qu'on *J.*

III. — *Sources : FIJ.* — *Titre :* B. des menus propos *P. L. Jacob 1854.* — 13 quant parleur *F*, congnois l'oiseau qui gargonne *J.*

IV. — *Source : F.* — *Titre :* B. des contre-vérités *Longnon.* — 9 boing *F* — 10 benny *F* — 25 verité.

V. — *Sources : J; impr. gothique (Bibl. nat. Ye 1372) reproduit par Montaiglon*, Recueil d'anciennes poésies françaises des XVe et XVIe siècles, V, 320 (*Mo*); *Debat des heraux d'armes de France et d'Angleterre, Rouen*, 1507 (*D*) ; *ms. de Jacques Robertet (postér. à 1515), B. nat., fr. 12490, fo 98. Autres mss., B. nat., fr. 2006, fo 181 ; fr. 2375, fo 42 ; fr. 24315, fo 111.* — *Titre :* Balade francisque *Mo*, B. contre les mesdisans de la France *Prompsault*, B. de l'honneur françois *P. L. Jacob 1854*, B. c. les ennemis de la Fr. *Paris.* — 23 Dorenavant puisse *D Mo.*

VI. — *Source : J.* — 1 Jenin l'anemy *J.*

VII. — *Source : V.* — *Titre :* Ballade Villon *V*, B. du concours de Blois *Longnon.* — 27 qui m'aide *V* — 29 verité *V.*

VIII. — *Source : V.* — *Titre : om. V*, Le dit de la naissance de Marie de Bourgogne *Prompsault*, Le dit de la n. Marie *Jannet*, Le dit de la n. M. d'Orléans *Longnon.* — *L'épigraphe est de Virgile*, Ecl. IV, 7. — 2 E. sa *V* — 23 cree *V* — 42-3 *Ps.* XCI, 5. — 46 Manna *V* — 49-100 *Le titre* Double ballade *n'est pas dans le ms.* — 66 Rappeller sa *V* — 72 c. y m'en *V* — 90 L'entre *V* — 91 Some et b. *V* — 99 et a vous *V*, *Paris corr.* — 112 rien *V* 121 bel Echo *V* — 127 demoiselle *V.*

IX. — *Source : I.* — *Titre : nous avons adopté, en l'abrégeant, le titre de I*, La requeste que Villon bailla à monseigneur de Bourbon. — 3 qui travail a doubté *I* — 7 *om. I, rétabli par Marot.* — 24 Que j'en pr. *I* — 25 pend *I* — 29 la voie il apparoist *I*, la vroye apparoist *Marot* — 32 comme il *I.*

X. — *Source : C.* — *Titre :* Espitre (*sic*) *C*, Epistre en forme de ballade *P. L. Jacob 1854*, Ep. en f. de b., à ses amis *Jannet.* — 9 gastaveaux *ou* gascaveaux *C* — 13 coureux *C.*

XI. — *Sources : FIJ.* — *Titre :* La complainte Villon a son cuer *F*, Le débat du cueur et du corps du dit V. *I*, Le d. du cueur et du corps de V. en forme de ballade *Marot.* — 21-30 *om. I.* — 27 *om. F.* — 35-37 *Sapientia* VII, 19 *: et stellarum dispositiones.*

XII. — *Sources : AC.* — *Titre :* Probleme *C*, Ballade de la Fortune *P. L. Jacob 1854*, Problème ou ball. au nom de la F. *Jannet.* — 13 arrivée *C* — 30-31 *om. AC.*

XIII. — *Sources : FI.* — *Titre :* Le rondeau que feist ledit Villon quant il fut jugié a mourir *I*, Le quatrain que feit V. q. il fut jugé a mourir *Marot.*

XIV. — *Sources : CFIJ.* — *Titre :* L'epitaphe Villon *F*, L'ep. dudit V. *I*, L'ep. en forme de ballade que feit V. pour luy et pour ses compaignons, s'attendant estre pendu avec eulx *Marot.*

XV. — *Sources : FIJ.* — *Titre :* La louenge que feist Villon à la Court quant fut dit que il ne mourroit, et puis requist trois jours de relache *F*, La requeste que bailla ledit V. a mes seigneurs de Parlement *I*, La requeste de V., présentée à la Court de P., en forme de ballade *Marot ; nous avons adopté, en l'abrégeant, le titre de F.* — 9 Si prie pour vous *I.*

XVI. — *Sources : CFIJ.* — *Titre :* La question que feist Villon au clerc du guichet *F*, Cause d'appel dudit V. *I*, Ballade de l'a. de V. *Marot ; nous avons adopté, en l'abrégeant, le titre de F.* — 8 et s. me taire *CJ.*

INDEX DES NOMS PROPRES

Contrefait (2ᵉ version), v. 943-4 : *Onques Michault qui en mourut Si volentiers ouvrier n'en fut.*

Millieres (Jehanne de) L 104, une J. de M. figure en 1455 comme plaideuse, dans un registre du Parlement.

Montigny (Regnier de) L 130, 139, fils d'un panetier du roi, né vers 1429, s'affilia aux « Coquillards » et fut pendu en 1457.

Montmartre T 1551, au nord de Paris, alors siège d'une célèbre abbaye de femmes.

Montpipeau T 1671, forteresse à 10 km. nord de Meung-sur-Loire.

Moreau T 774.

Mortier d'Or (le) L 257, enseigne.

Moulins T 101-2 (note), Moulins (Allier).

Mouton (le) L 162, enseigne.

Moutonnier L 142.

Mulle (la) L 90, T 1013, taverne, rue S. Jacques, presque en face l'église des Mathurins ; V. et ses amis s'y étaient réunis avant de tenter le vol du collège de Navarre (déc. 1456).

Nabugodonosor D v 4.

Narcisus T 637, D v 18, Narcisse.

Neapolitaines T 1524.

Nijon L 138, château entre Chaillot et Passy.

Noé T 1238.

Noel L 10, D ii 82 s., fête de N.

Octovien D v 24 ; allusion au supplice qui, d'après l'*Historia septem sapientum* (conte *Virgilius*), aurait été infligé à un empereur Octavien.

Ogier le Danois T 1803, allusion à un épisode de la suite féerique du roman d'Ogier.

Orace T 276, bisaïeul de Villon.

Orfèvre de Bois (l') T 1118, Jean Mahé, dit l'O. de B., sergent au Châtelet et aide du questionneur (doc. de 1476).

Orleans, T 1160, 1211.

Orléans (Marie d') D viii 16 et 35, fille du duc Charles d'O., née le 15 déc. 1457, fit en juillet 1460, à Orléans, une entrée solennelle à laquelle se rapporte sans doute la composition de V.

Orpheus T 633.

Ostel Dieu (l') T 1644.

Paris T 313, fils de Priam.

Paris T 1059, 1160, 1171, 1522 s., 1730, D xiii 2.

Parisiennes T 1539.

Parlement L 98, D xv.

Patay D ix 18, Patay (Loiret).

Peautarde (Marion la) T 1781.

Perdrier (François et Jehan) T 1406-7, fils de Guillaume P., changeur et bourgeois de Paris ; Francois, receveur royal à Caudebec, † 1487 ; Jean, écuyer, concierge du château royal des Loges, en 1466-7.

Perrete T 1579.

Pet au Deable (rommant du) T 858, cet ouvrage perdu devait avoir pour sujet l'enlèvement par les écoliers parisiens d'une pierre de grande dimension servant de borne à l'hôtel du Pet au Diable et les conflits qui en furent la suite (1451-53).

Petit Pont T 1533, pont entre la Cité et la rive gauche de la Seine.

Phebus D v 29.

Philebert T 1830.

Picardes T 1537, nom appliqué aux femmes de Valenciennes.

Picart T 37. Les Picards, hérétiques qui parurent en Hongrie au xvᵉ siècle et qui furent exterminés par Zisca.

Pierre au Let (la) L 174, un des noms de la rue des Écrivains, au nord de S. Jacques-la-Boucherie.

Pimontoises T 1521, Piémontaises.

Pitié T 956.

Poictou T 1065, Poitou.

Pomme de Pin (la) L 149, T 1045,

GLOSSAIRE

aage T 1 *et note*, 1832, *année.*
abatre pain a deux mains L 254, *manger avidement.*
abolu T 884, *aboli, pardonné.*
accouter (s') T 685, *s'appuyer.*
aconter T 1486, *estimer.*
acouter T 684, *approcher.*
aherdre T 819, *toucher.*
aist (*ou* ait) dieus (si m') T 124, D VIII 38, *Dieu m'assiste!*
aloue T 1001, *alouette.*
alouer (s') D 95, *s'attacher au service de qqn.*
ambesars T 604, *ambesas.*
amy T 384, *amict.*
andoulle T 1123, *est pris ici en un sens grossier.*
angelot T 1272, *monnaie portant la figure d'un ange.*
ante T 1568, *tante.*
apateller T 1156, *nourrir.*
apostolles T 385, *pape.*
arcenic rochier T 1422, *arsenic à l'état métallique.*
arigniee L 234, *toile d'araignée.*
arme (m')! *exclamation poitevine* T 1068, *mon âme!*
artifier D I 23, *composer, préparer.*
assouvir T 224, D VIII 129, *achever, parfaire.*
assuivre T 1625, *poursuivre.*
atayner, attainer T 411, D VII 23, *tourmenter, vexer.*
attinté T 1476, *bien en point.*

bature T 1299, D IX 4, *coups, en particulier les coups qui faisaient partie du système d'éducation de jadis.*
baud T 1192, *hardi.*
belin T 1277, *mouton.*
bergeronnette T 1779, *chanson rustique.*
bersaudé D I 1, *frappé* (*comme de flèches*), *tourmenté.*
billart L 227, *crosse en bois pour jouer aux billes et aux boules.*
blanc T 206, *petite monnaie d'argent.*
boiser T 1106, *garnir de bois.*
boiture T 823, *boisson.*
bonne L 279, *borne, limite.*
bond T 617, *par opposition à* vollée, *termes du jeu de balles.*
bouffé T 391, *soufflé, enlevé comme par un coup de vent.*
bouges T 1226, *poches.*
bouillon T 853, *tourbillon.*
bourde jus mise T 824, *plaisanterie à part.*
branc L 83, T 971, 1025, *épée.*
brelare bigod T 1585, *by'r Lord, by God, jurons anglais.*
brette T 1271, 1531, *bretonne.*
brosse T 2008, *buisson, broussailles.*
brouller T 1702, *faire des sortilèges.*
broyer L 260, *mortier.*
bruit L 69, T 426, D IV 11, *renommée.*

cadès T 135, *capitaine.*
canette T 1623, *femelle du canard.*
caquetiere T 1525, *bavarde.*
carre T 1098, *dimension.*

cascaveau D x 9, *grelot*.
caver D XIV 23, *creuser*.
cayement T 1010, *mendiant*.
ceps T 144, *billots enfermant les jambes du prisonnier étendu*.
chanjon L 141, *terme injurieux, enfant substitué par un démon à un fils des hommes*.
chantiers (estre remply sur les) T 199, *être bien nourri*.
charretee T 1686, *tonneau de vin de grande dimension*.
chastoy T 1640, *correction*.
chief (en) T 1799, *tête nue*.
chiennet couchant T 1114, *petit chien d'arrêt*.
claquepatin T 1970, *batteur de pavé*.
clerjon T 1306, clerjot L 98, *jeune clerc*.
coepelle T 708, *coupelle*.
coete T 1122, *couette, lit de plume*, (*cf. G. Paris*, Romania, XXX, 377), *ou peut-être, bien que le mot ne compte ici que pour deux syllabes, queue, pris dans un sens bien attesté au M. A.* (*p. ex. par E. Deschamps*).
conclure T 1534, *réduire au silence en argumentant*.
conseillier qq. chose L 5, *soumettre au jugement d'autrui*.
coquart T 736, *sot, benêt*.
croix D IX 27, *équivoque sur la croix empreinte au droit des monnaies*.
cuidereau T 973, *galant présomptueux*.

demener T 284, 1596, D VIII 112, *mener, conduire*.
demy saint T 1604, *ceinture étroite à chainons de métal*.
desfaçon L 19, T 945, *destruction*.
detester, T 761, *rayer du testament*.
devier T 986, 1792, D VIII 131, *mourir*.
drappilles T 1707, *hardes*.

embrochier T 249, *mettre en perce*.
empire (ciel) D XV 19, *l'empyrée*.
empirer T 949 sq., *blâmer*.
enclos D VIII 31, *prisonnier*.
enfondu L 240, *trempé*.
enfourmer T 1300, *déformer, défoncer*.
engrillonner T 132, *mettre les poucettes*.
enjaultrer T 695, *tromper*.
enmouflé L 311, *ganté, emmitouflé*.
enné T 1580, *particule affirmative*.
enserchier T 1286 *rechercher*.
entier D VIII 129, *pur*.
envlimé D XII 27, *envenimé*.
errant T 217, *promptement*.
escaché T 1202, *écrasé*.
eschappin T 1043, *soulier léger, escarpin*.
escharbot T 1612, *escarbot, bousier*.
eschever T 1724, *esquiver, éviter*.
eschoicte D VII 19, *héritage*.
esclat T 1608, *tesson ou morceau de bois*.
escourjon L 143, *étrivière*.
escouvetes (chevaucheur d') T 688, *chevaucheur de balais, sorcier*.
eslochier (s') D XV 21, *s'ébranler*.
esme T 44, *estimation, espérance*.
esmorchier T 1424, *ronger*.
espoindre T 2015, *aiguillonner*.
essoine L 229, T 340, *peine, épreuve*.
estrenes (faire ses) T 419, *avoir du bon temps*.
estront de mousche T 1199, *cire*.
estry L 220, *querelle, dispute*.
eufumere T 829, *éphémère*.

faffée T 1082, *voir G. Paris*, Romania, XVI, 423-4, *note; ici sens érotique*.
faictis T 504, *bien fait*.
fainctif T 1701, *trompeur*.
farcer T 1702, *jouer des farces*.
fenestre L 120, T 236, *boutique*; — (clorre) T 545, *fermer boutique*.
feu T 70, 383, *ci-devant*.
feu S. Antoine T 600 (cf. L 263), *maladie épidémique qui fit de grands ravages au moyen âge* (*érysipèle gangréneux ?*).
fillé T 1514, *chanvre ou lin converti en fil*.

fiz T 1447, *fic, tumeur.*
flou T 1112, *mince, fluet.*
fois (a la) T 1080, *parfois.*
fromentee T 1764, *bouillie de farine de froment.*
fuste T 142, *vaisseau long.*

galle T 1720, *plaisir.*
galler T 170, *s'amuser.*
garmenter (se) T 281, *se lamenter.*
get D III 20, *jeton.*
gippon D IX 25, *tunique sans manches.*
glic T 1705, *jeu de cartes.*
gluyon de fuerre L 180, T 765, *botte de paille.*
gogo T 1614, *terme de tendresse.*
gonne D III 10, *cotte longue.*
goyere T 1661, *espèce de tarte au fromage.*
greve T 1042, *devant de la jambe.*
grez T 999, *pavé.*
grongniee L 236, *coup de poing.*
groselles (maschier des) T 660, *subir un affront.*
grosser T 600, *copier.*
guysarme T 1193, *hache à deux tranchants.*

habandon (getter) T 1798, *abandonner.*
hait T 1591, *gré, humeur.*
harier D 527, *importuner.*
havee T 1033, *poignée.*
havet T 1003, *croc, crochet.*
hemee D XII 25, *bataille, mêlée.*
histoire T 1877, *ornement.*
hober (se) T 1546, *bouger.*
hucque T 122, *cape avec capuchon.*
hutinet T 1107, *maillet de tonnelier.*

jacoppin T 731, *crachat, glaire.*
jacoppines (souppes) T 1162, *plat succulent, cf. la recette indiquée dans* Romania, XXX, 391, *note.*
jalet D XI 25, *galet.*
jambot T 1614, *cuisse.*
jangleresse T 881, *menteuse.*
jardinet T 508, *pénil.*
jargonner D III 13, *parler le jargon, l'argot.*
jeu *part. pas.* T 1738, *couché.*
joincte T 324, *articulation.*
joint T 498, *bien fait.*
joncherie D XVI 18, *tromperie.*

laboureux T 1501, *de laboureur.*
laidangier T 571, *maltraiter.*
lais *ou* laiz L 64, T 755, 770, 991, 1768, *legs.*
lame T 301, *dalle tumulaire.*
lay T 973, 1805 (*cf. note*), *poème, chanson.*
lectry T 221, *lutrin.*
legierement L 101, *facilement.*
leschier T 186, *vivre dans les plaisirs.*
lieu (avoir) T 51, *être admis.*
linget T 1112, *délié, mince.*
lubre T 93, *glissant, instable.*

mailles (jeu de trois) T 852, *où l'on ne joue pas plus de trois mailles; la maille était une menue monnaie de cuivre.*
maillon T 852, *maillot.*
mains (cela ne m'est que du) T 256, *cela m'importe peu.*
manne (venir de) T 1341, *tomber du ciel.*
mariote T 1982, *petite fille.*
marmoset T 1982, *petit garçon.*
mathon T 1487, *lait caillé.*
may D X 3, *branche verte.*
mercerot T 217, *colporteur.*
merir T 799, 880, *mériter.*
meseau T 1427, *lépreux.*
messe (seiche) T 1838, *messe sans consécration.*
miege T 1140, *médecin.*
mitaines aux nopces T 663, *coups* (*cf Rabelais*, l. IV, c. 41).
mol T 1042, *mollet.*
morillon (vin) T 2022, *vin d'un rouge foncé.*
mors T 1724, *morceau.*
mouillier T 143, *femme.*
mouse T 1074, *museau.*
moussu T 514, *velu.*
moustarde (aller a la) T 1783, *se disait des enfants qui, allant par*

bandés chercher, avant le repas, de la moutarde fraiche, chantaient des chansons satiriques.

ne que L 60, T 540 sq., *pas plus que.*
noysier T 1488, *quereller.*
ny (mettre en) D IV 16, *nier.*

o L 90, 92, 126, 165, 227; T 1026, 1082, 1099, 1244, 1499, *avec.*
oe T 1823, *oie.*
oistre T 239, *huitre.*
orbe (coup) D IX 4, *contusion.*

paelle T 697, *poêle à frire ou chaudière.*
papier T 786, *balbutier.*
passot T 1594, *espèce de dague.*
patart T 1232, *petite monnaie artésienne et flamande.*
peaultre T 693, *étain.*
pelle T 709, *paile, drap de soie.*
perir T 797, 1018, *perdre, détruire.*
perpetrer T 553, *gagner, s'attirer.*
pesle T 706, *pène.*
petiz dieux T 800, *saints.*
peu T 13, *part. passé de* paître, *nourrir.*
piez blans (avoir les) vers qq'un L 29, *être étranger à.*
piez de veau (faire les) D X 7, *gambader.*
pigne T 1248, *peigne.*
piteux T 162, *enclin à la pitié.*
plaque T 1040, *monnaie de cuivre.*
plege T 320, *caution.*
plombee T 1994, *boule de plomb attachée à un bâton.*
plumail au vent (mettre le) T 721, *jeter la plume au vent, remettre ses décisions au hasard.*
plume (se joindre à la) de son per T 1381, *s'accoupler.*
poirre T 1110, *péter.*
poise T 1500, D XIII 1, 4, *subj. et ind. de* peser.
portepannier T 1748, *portefaix.*
potence Saint Mor L 259, *béquille laissée comme ex-voto au pèlerinage de Saint-Maur-les-Fossés.*
prenant (pres) T 1670, *collant.*
priere de picart T 37, *aucune prière.*
pyon T 821, 1259, *buveur.*

quelongne (estre en) L 52, *être comme la fusée sur la quenouille; au figuré, être en faveur.*

raillias T 1562, *régal.*
raillon T 1885, *trait d'arbalète.*
ramentevoir T 1566, *rappeler.*
ranguillon T 2016, *ardillon.*
rappeau T 1674, *appel (à la justice ecclésiastique).*
reagal T 1422, *réalgar, sulfure rouge d'arsenic.*
rëau T 1026, *monnaie d'or.*
rebrassé T 1035, *retroussé.*
recreu T 442, *las, affaibli.*
reffaict T 1145, *bien nourri.*
refrigere T 818, *rafraichissement.*
requoy T 242, *quiétude*; — (a) T 448, *secrètement.*
rere T 1896 (rez, *part. passé*), 1897 ret (*3e p. sing. pr. ind.*), *raser.*
rez (jusqu'au) d'une pomme T 1850, *jusqu'à ce que tout soit lisse comme une pomme.*
ribler T 1195, *piller.*
ribleur T 1978, *pilleur.*
riblis L 173, *échauffourée.*
riote T 990, *querelle.*
rolet D XI 35, *écrit.*
roquart T 734, *cheval hors de service.*
rouiller D I 15, *battre.*
ruit T 1599, *rut.*

sade T 1158, *gracieux.*
sadinet T 1506, *parties sexuelles de la femme.*
saint Estienne (estre de) T 1915, *être de pierre (par allusion à la lapidation de s. E.).*
saulsoie L 124, *saussaie.*
scelleur T 1198, *garde des sceaux.*
sendail T 1229, *cendal, étoffe de soie unie.*
serre (tenir) T 557, *tenir ferme.*
seuf T 727, 1264, D VII 1, *soif.*

sollier T 1184, *étage, chambre haute.*
soret L 53, *hareng saur.*
souffrete T 1578, *disette.*
souldre D XIV 33, *solder, régler.*
sumer T 1398, *semer.*
sur L 157, T 1017, 1053, 1283, 1365, 1445, 1663, *chez.*
surcot T 1604, 1972, *robe de dessus.*
sure (ne jus ne) T 1417, *ni en bas, ni en haut.*
surquerir L 136, *solliciter indiscrètement.*
syon D VIII 3, *rejeton.*

tabart L 189, T 1116, 1294, *manteau long.*
tacon L 163, *martinet garni de lanières de cuir.*
tailleur de faulx coings T 1694, *graveur de coins pour fausse monnaie.*
targe T 917, 1371, *bouclier.*
tauxer T 1212, *taxer.*
tayon T 379, *aïeul.*
terne T 694, *coup de dés qui amène les deux trois*
tonsure (chapelle a simple) T 1897, *chap. accordée à un clerc qui n'a que la tonsure.*
tor D V 14, *taureau.*
tordre (se) D I 17, *se séparer.*
tostee T 1486, *tranche de pain rôtie.*
touaille T 218, *linge.*
tracer T 277, *suivre à la trace.*
traictis T 492, 502, *joli.*
trousser au col L 166, *enlever sur les épaules.*

valeton T 733, *jeune homme.*
vïelle (mettre sa) sous le banc T 717, *se retirer du monde joyeux.*
villotiere T 1511, *qui court la ville, coureuse.*
vlimeux T 1429, 1612, *venimeux.*
voirre T 1905, *verre.*
voise T 38, 1105, 1282, *3e p. sg. subj. pr. de* aller.
vollee T 618, *cf.* bond.
voultiz T 494, *arqué.*

ysnel T 1368, *prompt.*

TABLE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

